

**PROGRAMME PLURIANNUEL
D'ACTIVITE DES SAFER
BILAN 2021
ET BILAN CONSOLIDE 2015-2021**



Retrouvez-nous sur <https://www.safer-bretagne.fr>



ESPACE NOTAIRES

EXTRANET

Chercher dans le site



Accueil Actuaalités La Safer Bretagne Nous contacter Agriculteurs Collectivités, Elus Forestiers, Particuliers, Investisseurs Partenariats Annonces

> AGRICULTEURS

Je transmets mon exploitation,
je m'installe, je cherche du foncier

> COLLECTIVITÉS,
ÉLUS

Connaitre votre territoire,
Accompagner votre projet,
Gérer votre patrimoine foncier,
Vigifoncier

> FORESTIER,
PARTICULIERS,
INVESTISSEURS

Vous avez un projet forestier ?
Vous êtes un investisseur ?
Un projet en milieu rural ?

> PARTENARIATS

Profession agricole, Collectivités,
Notariat, Centres de gestion

CHIFFRES CLES 2020

CHIFFRES CLES 2020
Retrouvez nos résultats

Voir toutes les actualités +

En savoir +

> CONSULTER LES APPELS
DE CANDIDATURES

- À la vente
- À la location



Parc naturel régionale d'Armorique, ferme biologique lait et poules pondeuses sur 85 ha
FINISTÈRE

Voir toutes les annonces +

En savoir +

PREAMBULE	4
I- MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2021	5
A) Bilan global	5
B) Les difficultés rencontrées	8
II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2021 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES	9
A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne	9
B) Les objectifs quantifiés	10
La mission agricole et forestière	10
La mission environnementale	11
La mission de développement durable des territoires ruraux	12
La mission de transparence du marché foncier	13
C) Les résultats de l'année 2021	13
Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	14
Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	19
Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	22
Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	25
Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	28
Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	31
Action 1.5.1 Préserver la forêt	33
Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	35
Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	37
Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	40
Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	42
Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	46
Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	50
Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	52
ANNEXES	54

PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2020 et le bilan consolidé des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2021 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

Un décret du 30 janvier 2020 a modifié l'article R141-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dorénavant la SAFER Bretagne communiquera au préfet de la Région Bretagne et non plus au ministre de tutelle un compte rendu annuel d'activité en rapport avec les objectifs de son plan pluriannuel d'activité et d'autre part ce bilan PPAS sera adressé par la SAFER à ses commissaires du gouvernement qui le transmettront également au préfet de Région, accompagné de leurs avis.

I- LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2021

A) Bilan global

L'année s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une activité foncière soutenue malgré la crise sanitaire :

- 6 384 ha achetés en 2021 pour une valeur de 55 100 K€,
- 5 435 ha achetés en 2020 pour une valeur de 50 569 K€,
- 6 390 ha achetés en 2019 pour une valeur de 53 154 K€,
- 5 333 ha acheté en 2018 pour une valeur de 45 867 K€,
- 5 913 Ha achetés en 2017 pour une valeur de 51 432 K€,
- 4 878 Ha achetés en 2016 pour une valeur de 37 104 K€,
- 4 288 ha achetés en 2015 pour une valeur de 37 778 K€.

Ce chiffre de 6 384 ha acquis en 2021, comprend également, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris.

La Safer Bretagne a également vendu :

- 5 669 ha pour une valeur de 56 819 K€ en 2021,
- 5 388 ha pour une valeur de 52 534 K€ en 2020,
- 6 072 ha pour une valeur de 55 394 K€ en 2019,
- 5 541 ha pour une valeur de 49 061 K€ en 2018,
- 5 786 ha pour une valeur de 55 310 K€ en 2017,
- 5 013 ha pour une valeur de 42 858 K€ en 2016,
- 4 731 ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015.

Cette activité foncière s'est concrétisée par 960 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,7 actes notariés régularisés par jour ouvré.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.

- Dans la première région d'élevage de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent :
 - **96 % de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne en 2021, soit 5496 Ha**
 - 94% de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne soit 5 216 ha en 2020,
 - 94% de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne soit 5 707 ha en 2019
 - 93% de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne soit 5 172 Ha en 2018
- Les opérations forestières représentent :

- **2,54 % de la surface rétrocédée, soit 144 ha en 2021,**
- 0,97 % de la surface rétrocédée, soit 52 ha en 2020,
- 3,4 % de la surface rétrocédée, soit 209 ha en 2019,
- 1,9 % de la surface rétrocédée, soit 97 ha en 2018,

Ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est une des moins boisées de France, avec un taux de boisement moyen de 14 %, alors que le taux de boisement moyen du territoire métropolitain est de 29,2 %.

- Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée, notamment, par :

Protection de l'eau

- **11 actes de rétrocession représentant 48 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2021,**
- 4 actes de rétrocession représentant 34 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2020,
- 9 actes de rétrocessions représentant 82 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2019,
- 13 actes de rétrocessions représentant 49 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2018,
- 9 actes de rétrocession représentant 45 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2017,
- 137 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2016,
- 8 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2015.

Biodiversité remarquable (ENS ; ZNIEFF, ZICO) :

- **13 actes de rétrocessions représentant 117 ha en 2021,**
- 3 actes de rétrocession représentant 39 ha en 2020,
- 4 actes de rétrocession représentant 27 ha en 2019,

Correspondant à des dossiers avec cahier des charges environnementaux (ENS : Espaces Naturels sensibles, ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques, ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux).

- 1 acte de rétrocession représentant 35 ares 54 centiares en faveur du **Conservatoire du Littoral** en 2021, contre 2 actes de rétrocessions représentant 1 ha76 en 2020 ont été signés (ARZON et SARZEAU -56-).

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

- **98,5 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2021 ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire**
- 95 % en 2020,
- 93% en 2019,
- 94% en 2018,
- 95% en 2017,
- 94% en 2016,
- 91% en 2015.

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 90 % des rétrocessions agricoles en 2021 (contre 79 % en 2020, 86% en 2019, 82% en 2018, 83% en 2017, 73% en 2016 et 87 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles retenus d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

- **La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux** en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, afin de compenser les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles tout en cherchant à mettre en œuvre le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

L'objectif maximum de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux est respecté :

- **1,5 % soit 106 ha en 2021,**
- 4,16% soit 224 ha en 2020 (Rétrocessions des infrastructures routières : Rennes-Angers et Rennes-Redon au Conseil Départemental 35)
- 2,9 % en 2019 soit 146 ha,
- 7,42 % soit 398 ha en 2018 dont 280 ha pour les infrastructures routières (Rennes-Angers première partie et contournement de Locminé Axe Triskell)

- **La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier.** Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements

ainsi que dans les mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2021, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 16,6 % pour un objectif de 20 % (contre 15,47% en 2020, 17,09% en 2019, 16,21% en 2018, 18,52% en 2017, 16,71% en 2016 et 18,93% en 2015).

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs de chefs d'exploitations agricoles, ainsi qu'à l'ensemble des communes et à l'Etat. **A noter que 831 communes sur les 1208 de Bretagne, bénéficient d'une veille foncière en temps réel par le biais de Vigifoncier.**

B) Les difficultés rencontrées

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et de transmission des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières : Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, le cabinet Gasnier Agri, le cabinet Agri Transaction basé à Pacé (35), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission globale d'exploitations avec de nombreux montages sociétaires, afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple.

En outre, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 21 380 déclarations d'intention d'aliéner (notifications) expédiées par les notaires et enregistrées en 2016, à **35 774 notifications reçues en 2021 (+ 67,3%)**, du fait de l'obligation d'information généralisée de la Safer et qui a été imposée aux notaires par la loi.

A noter qu'en 2014, la SAFER Bretagne avait reçue 14 645 notifications.

- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, le calcul de l'indice de dimension économique pour chaque exploitation, la transmission dématérialisée des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (clause de revoyure).
- La mise en place de la dématérialisation des DIA est compliquée du fait de la multiplicité des logiciels notaires et de certains non adaptés.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2021 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,

☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),

☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,

☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

B) Les objectifs quantifiés

La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture 2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole 2.2.1 Préserver la biodiversité 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,
- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. – Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
- la réalisation d'appels à candidature (Presse – Mairies – Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marché: et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2021

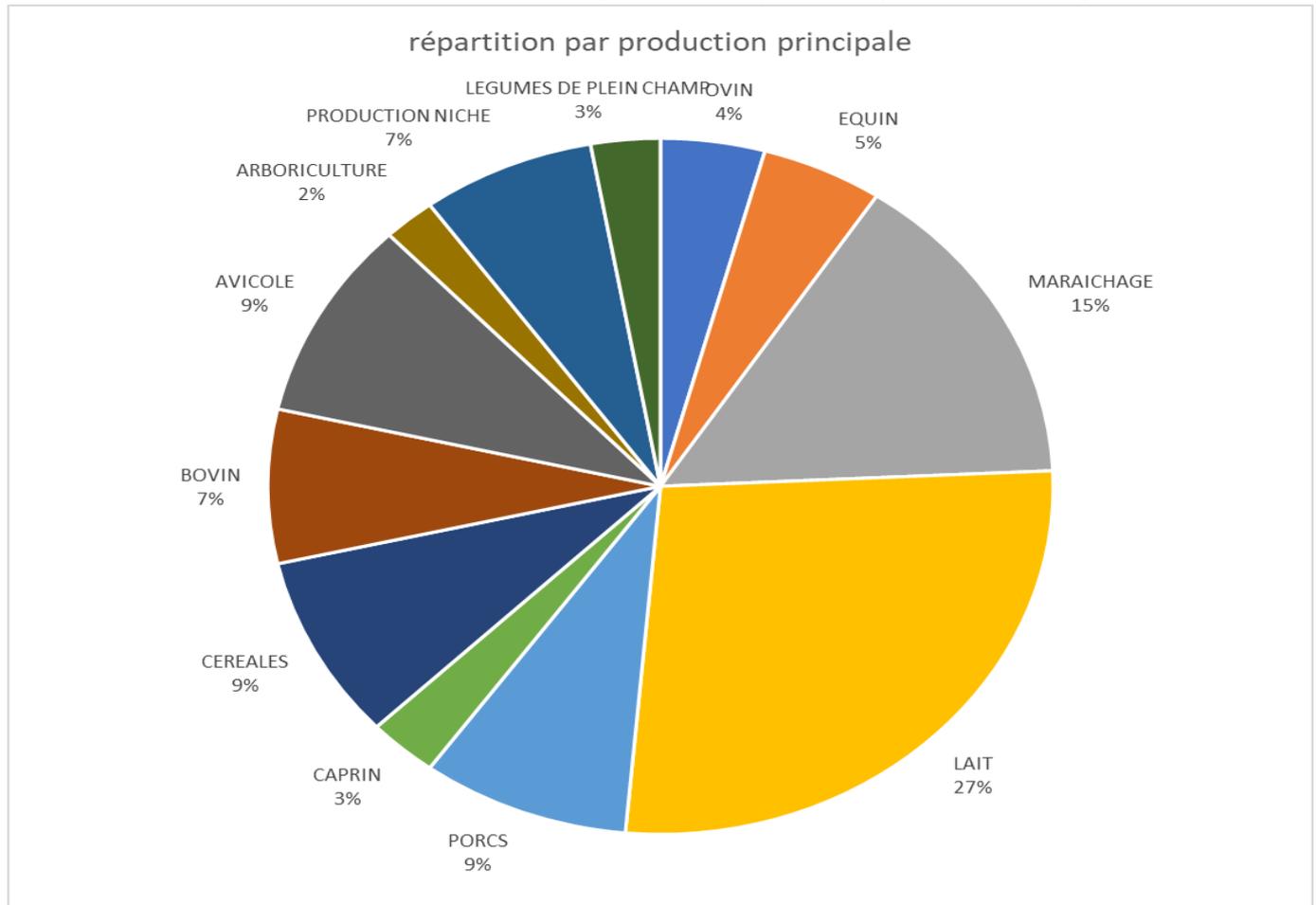
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière			
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles			
Action 1.1.1	Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture			
Indicateurs de contexte		National 2012	Bretagne 2012	Source
	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA
Public	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers			
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire, y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires. - préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires - favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures - valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative ...) - valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque ...) - développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission - favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières 			
Principaux Partenaires	Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques			
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission - développer les conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités 			
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région - nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1) - nombre de conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2) 			

Indicateurs 1.1.1*1										
	Situation de référence Moyenne 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Nbre de 1ères installations	78	90	101 	113 	96 	95 	114 	100 	122 	741
			149 actes notariés	178 actes notariés	168 actes notariés	181 actes notariés	186 actes notariés	153 actes notariés	208 actes notariés	1223 actes notariés
Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	30	30	63 	79 	64 	68 	72 	69 	82 	497
			87 actes notariés	134 actes notariés	127 actes notariés	144 actes notariés	143 actes notariés	111 actes notariés	110 actes notariés	856 actes notariés
Dont nombre de hors cadre familiaux	38	40	47 	39 	59 	48 	55 	54 	87 	389
			82 actes notariés	134 actes notariés	103 actes notariés	84 actes notariés	94 actes notariés	81 actes notariés	104 actes notariés	682 actes notariés
Dont nombre de certifiés bio	20	20	25 	43 	40 	33 	45 	43 	66 	295
			27 actes notariés	54 actes notariés	56 actes notariés	51 actes notariés	67 actes notariés	62 actes notariés	55 actes notariés	372 actes notariés
Surface rétrocédée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	30%	30%	37.63% 	51.87% 	37.45% 	37.47% 	33.29% 	32.25% 	31.68 % 	38.28%
Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	42%	42%	46.45% 	57.41% 	40.90% 	41.53% 	41.72% 	35.67% 	42.99% 	43.81%
Indicateurs 1.1.1*2										

Surface totale d'intermédiation locative	-	500 Ha	671 Ha 🚦	1008 Ha 🚦	1230 Ha 🚦	1123 Ha 🚦	908 Ha 🚦	992 Ha 🚦	1570 Ha 🚦	7502 Ha 🚦
Nbre de dossiers d'intermédiation locative	-	50	34 🚦	22 🚦	92 🚦	119 🚦	92 🚦	97 🚦	46 🚦	502 🚦

**L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne
(Répartition par production des 122 installations en 2021)**

Sur l'ensemble des installations en 2021, 66 % ont une production principale en élevage.



* : production de niche (moins de 3 occurrences): ostréiculture, plantes médicinales, cidre, héliciculture, viticulture, etc.

Résultats départementaux :

Dpt	Installations	Installations Aidées	Installations Non aidées	Hors cadre Familiaux	Femmes	Installations Bio
Côtes d'Armor	29	23	6	17	8	16
Finistère	23	14	9	16	7	12
Ille et Vilaine	25	18	7	15	8	13
Morbihan	45	27	18	39	17	25
Bretagne	122	82	40	87	40	66

À Tréglonou (Finistère), Antoine Girona a entamé il y a deux ans une nouvelle vie. Éleveur de 80 vaches laitières (300 000 litres de lait en bio) sur 88 ha de terres, Antoine est un Nima, un Non issu du milieu agricole.

Portrait

Il aurait été considéré comme un Ovni autrefois, dans un monde *paysan* où les enfants succédaient à leurs parents. Pour les nouvelles générations aujourd'hui, l'herbe paraît parfois plus verte hors du monde agricole. Heureusement, la terre suscite encore des vocations qui transforment peu à peu l'agriculture. Selon les chambres d'agriculture, les Nima, pour Non issus du monde agricole, représentent, d'une année sur l'autre, de 15 à 30 % des reprises d'exploitations laitières en Bretagne.

Une ferme qui coche toutes les cases

Originaire du Mené, Antoine Girona avait 40 ans passés quand il s'est installé sans aide aucune, en reprenant leur ferme à trois associés d'un Gaec. Bien que non issu du milieu agricole, il s'est formé jeune, par passion à la chose agricole, décrochant un diplôme d'ingénieur agronome. Durant ses premières années, il fait « mille boulots comme ouvrier agricole, technicien de coopérative, à Madagascar, dans le Sud, en Touraine », sourit-il, avant de se fixer à Saint-Malo et d'y fonder une famille. En Ille-et-Vilaine, il sera pendant dix ans enseignant en agriculture dans un centre de formation pour adultes *au Rheu*, près de Rennes. À l'approche de ses 40 ans, il décide de rompre avec « la vie citadine et le confort bourgeois ». Et choisit le retour à la terre, « en lait parce que c'est ce que je maîtrise le plus ». **Il épluche les petites annonces, visite une trentaine de fermes avant de trouver la bonne, avec l'aide de la Safer-Bretagne.** À ses yeux, la ferme de Tréglonou coche toutes les cases. « C'est un outil en bon état de marche, rentable » – 88 ha avec 100 vaches et 700 000 litres de référence laitière, plus un petit atelier d'engraissement de porcs (400 places) –, et parfaitement situé pour que son épouse retrouve du travail dans le marketing des algues.

Bien s'organiser

Cerise sur le gâteau, le courant passe bien avec les cédants qui veulent installer un jeune plutôt que démanteler leur ferme pour l'agrandissement.

Pour réussir son acquisition (prix non communiqué), Antoine signe une convention de portage de foncier sur la moitié des terres. Par ce contrat, ces terres sont achetées par la Safer-Bretagne et Antoine devra les rembourser aux termes de la convention (cinq ans renouvelable une fois).

Deux ans après son installation, la ferme a quelque peu changé de visage. La charge de travail pour trois a été réduite à deux (Antoine et un salarié) par redimensionnement du troupeau laitier de 100 à 80 têtes, introduction de génétique Kiwis (croisement Holstein-Jersey) pour viser « des aptitudes à la marche et un lait plus riche », passage en bio avec baisse du litrage et forte orientation herbagère de la ferme (40 ha accessibles aux bêtes).

Quels premiers enseignements Antoine retient-il de ses premiers pas comme chef d'exploitation ? « Par définition, le Nima n'a pas d'actifs familiaux pour le seconder. Il faut donc bien s'organiser. Pour progresser, je participe aux travaux de différents groupes (coopérative, chambre d'agriculture...). »

Sur le plan économique, Antoine parle déjà comme un agriculteur chevronné, parfaitement conscient que son système sera stabilisé avec la meilleure autonomie alimentaire possible et le moins de charges de mécanisation. En attendant, il travaille d'arrache-pied, se réservant juste un week-end par mois et une semaine de vacances par an. Avec la passion du *paysan chevillée au corps*.

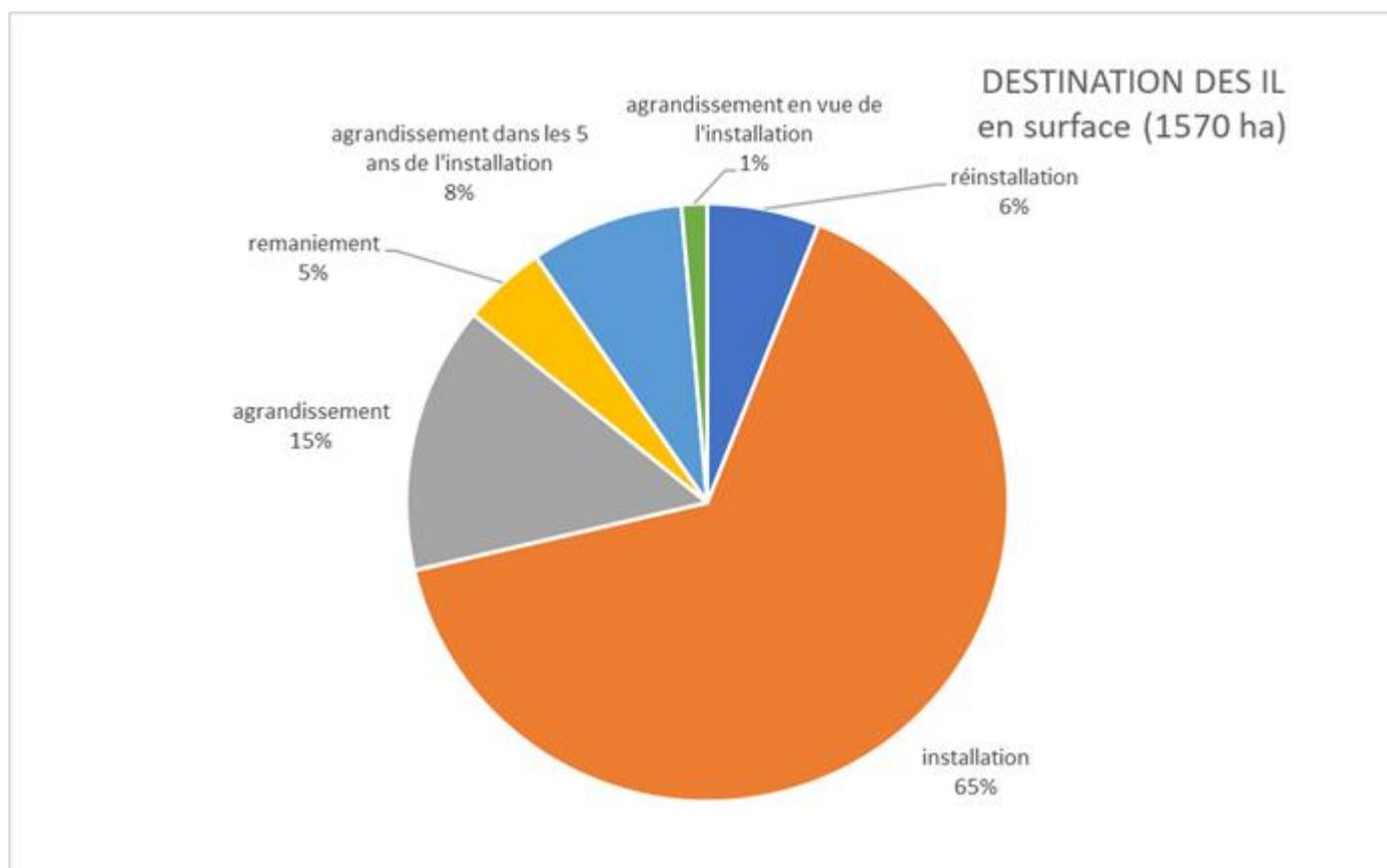
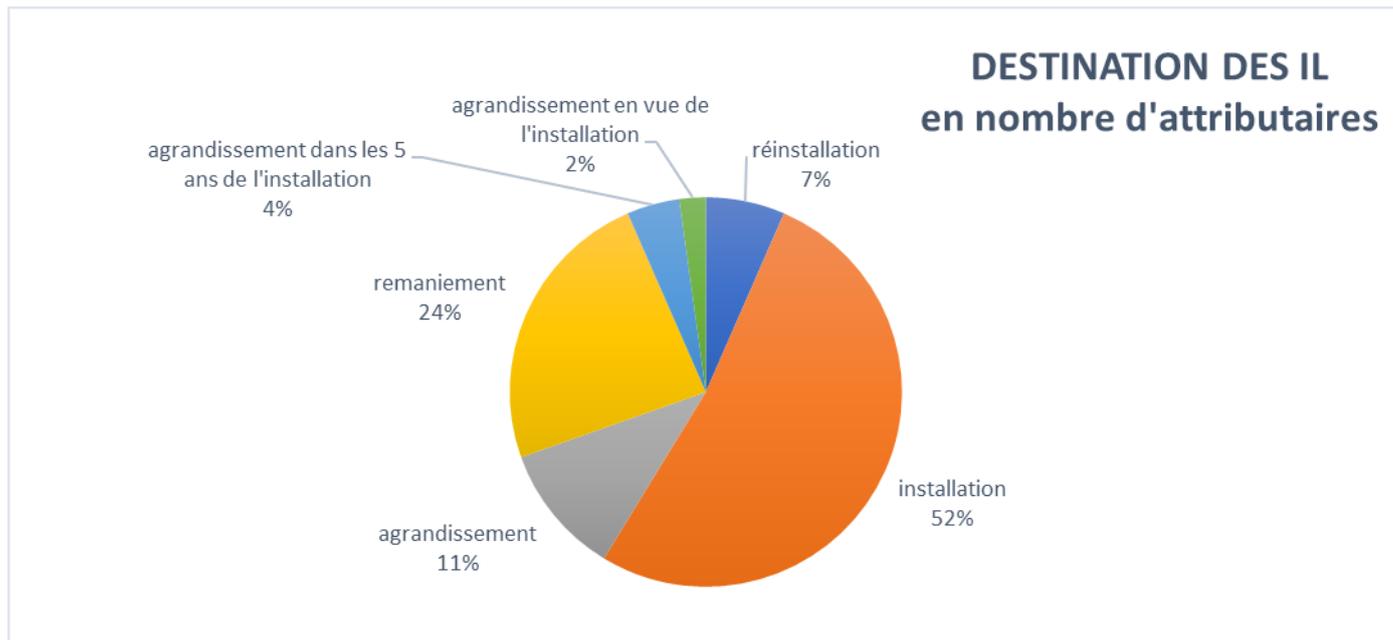
Franck JOURDAIN



De gauche à droite, les trois cédants : André Salaiün, Bernard et Andrée pailler. Devant, Antoine Girona

Intermédiations locatives (IL)

En 2021, la SAFER BRETAGNE a attribué 1570 hectares en intermédiation locative.



En 2021, 9% des surfaces attribuées en intermédiation locatives (143 ha) sont des surfaces exploitées en mode d'agriculture biologique (12 exploitations concernées).

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.2	Améliorer la transmissibilité des exploitations

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - repérer des exploitations non transmissibles en l'état - identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations - faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder - conforter par apport d'ilots issus du stock Safer - rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production - permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue, soit de conforter des exploitations environnantes, soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Départementaux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités

Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1) - surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)
---	---

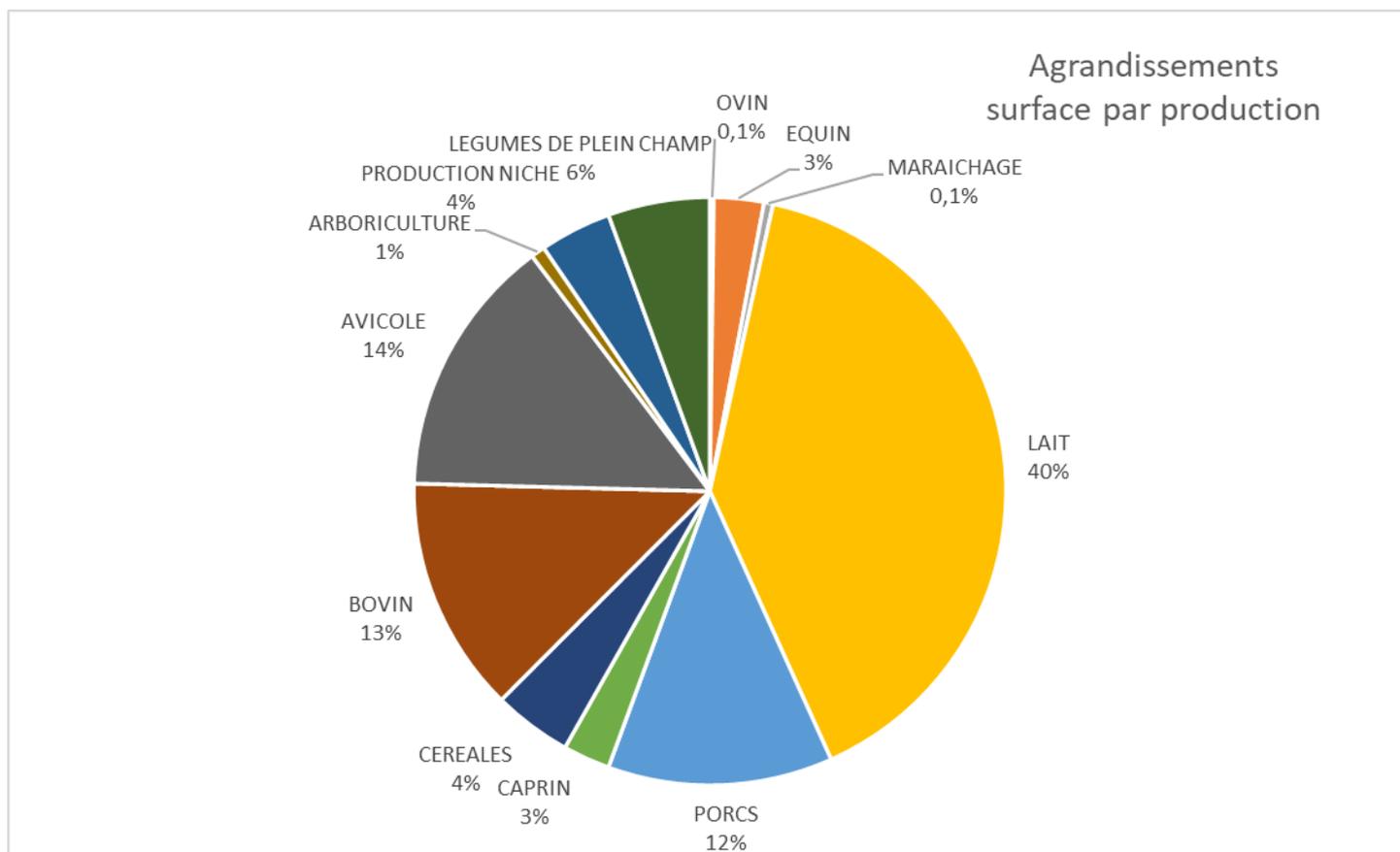
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 	195 	286 	215 	197 	186 	206 	1495
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 	50 	91 	58 	33 	54 	38 	359
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37 	15 	32 	14 	17 	19 	16 	150

	Indicateur 1.1.2*1										
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% 	33.87% 	49.82% 	41.69% 	34.81% 	36.80% 	36.70% 	38.62%

Résultats de l'année 2021 :

L'orientation technico économique des agrandissements accompagnées par la SAFER Bretagne
(ventilation de la surface rétrocédée à destination de l'agrandissement : 1865 Ha)

Sur l'ensemble des agrandissements en 2021, 85 % des surfaces attribuées ont été en faveur des exploitations spécialisées en élevage.



* : production de niche (moins de 3 occurrences): ostréiculture, plantes médicinales, cidre, héliciculture, viticulture, etc.

- 206 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 1865 ha en 2021,
- 186 agrandissements en 2020 pour 1874 ha,
- 197 agrandissements en 2019 pour 1860 ha,
- 215 agrandissements en 2018 pour 2 001 ha,
- 286 agrandissements en 2017 pour 2 584 ha,
- 195 agrandissements pour 1 742 ha en 2016,
- 210 agrandissements pour 1 464 ha en 2015.

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif de 45%.

A noter que 30% des agrandissements (54 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou préparent une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs pour une surface de 560 ha / 1 865 ha (30%).

Les agrandissements réalisés par la SAFER Bretagne bénéficient à 85% au profit d'exploitations agricoles orientées en élevage et contribuent au maintien de l'élevage en Bretagne ainsi que de l'emploi dans les filières agro-alimentaires.

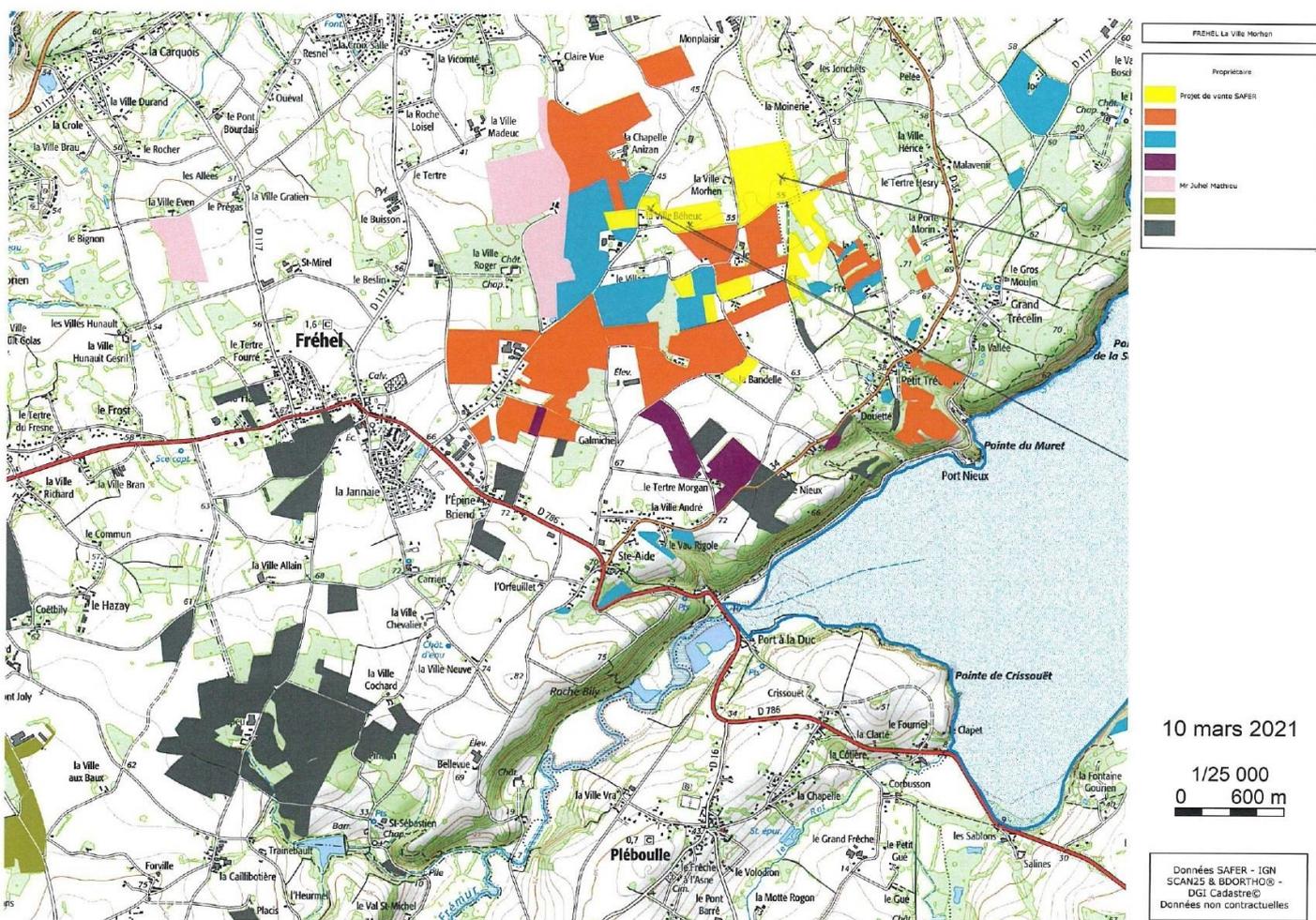
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.1	Assurer le renouvellement des générations agricoles
Action 1.1.3	Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
Descriptif de l'action	<p>Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations - la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer - le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité - la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage - la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages
Principaux Partenaires	<p>Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement du portage par un stockage garanti - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1) - surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)

Indicateur 1.1.3											
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 🚦	195 🚦	286 🚦	215 🚦	197 🚦	186 🚦	206 🚦	1495 🚦
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 🚦	50 🚦	91 🚦	58 🚦	33 🚦	54 🚦	38 🚦	359 🚦
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37 🚦	15 🚦	32 🚦	14 🚦	17 🚦	19 🚦	16 🚦	150 🚦

Agrandissement par l'attribution des parcelles en jaune à l'exploitation de M. JUHEL Mathieu (en rose sur le plan), sur la commune de FREHEL, dans les 5 ans suivant son installation qui avait été également accompagnée par la SAFER BRETAGNE.



Mathieu Juhel s'est lancé dans la culture du houblon bio, à Fréhel (Côtes-d'Armor), il y a trois ans. L'an dernier, il a investi dans une trieuse pour gagner du temps au moment de la récolte.

Les lianes de houblon sont coupées à la base.

Ce mardi 7 septembre 2021, en fin de matinée, à la Ville-Even, à Fréhel, (Côtes-d'Armor) c'était le jour de la récolte, pour Mathieu Juhel, 28 ans, producteur de houblon bio.

Cette culture acquiert des techniques très spécifiques. Il y a de nombreuses étapes, de mars à la récolte en septembre. « Le houblon pousse en s'enroulant le long de cordes en fibre de coco, elles-mêmes reliées à un câble, à 6,50 m de hauteur », explique le jeune homme, qui poursuit : « Cette année, on récolte 1 200 plants, en cinq variétés (aromatiques, amérisantes, mixtes). »

Le Fréhelois a attendu la maturité idéale (un mixte entre l'odeur et le visuel). « Ce qui est important, c'est ce que veulent, les brasseurs : l'acide alpha, l'huile essentielle pour avoir des amertumes ».

En 2019 (première récolte) a été réalisée à la main. Elle avait mobilisé une vingtaine de personnes. Depuis l'année dernière, Mathieu a investi dans une trieuse datant de 1966, en provenance de Pologne (un investissement de 15 000 €).



Les lianes de houblon avant d'être coupées. | OUEST-FRANCE

Le processus de récolte

Les lianes sont coupées à la base et en haut, puis emmener à la ferme du Gros-Chêne, pour les passer dans la trieuse (moissonneuse fixe) dont les peignes épluchent les lianes. Un système de tapis sépare les feuilles et fleurs.

À la sortie, les cônes sont mis dans un séchoir pour six à sept heures à 55 °C, afin d'atteindre un taux de 10 % d'humidité, puis ils sont mis en sacs et

compressés.

Ils sont stockés dans un endroit sec et frais, avant de les faire pelétiser (mis en granulés). « Une pelétiseuse a été achetée en commun avec les brasseurs bretons qui ont créé une association. Fin septembre courant octobre, le houblon sera pelétisé en granulés », a indiqué Mathieu.

La vigne du Nord

La production est vendue aux brasseurs locaux, dont Youenn Pibot de La Fréheloise. Il est à noter que parfois, le houblon est appelé vigne du Nord et cette culture s'acclimate bien sur la région et fait partie du paysage.

Pour lutter contre le mildiou, Mathieu s'est formé à la phytothérapie. Il utilise un mélange d'huiles essentielles et de purin de plantes, telles que la prêle ou la consoude. « Un peu de cuivrole, mais ni cuivre, ni bouillie bordelaise », souligne le houblonnier.

Mathieu Juhel est aussi arboriculteur, il a planté d'anciennes variétés de pommiers, également, il élève des moutons.

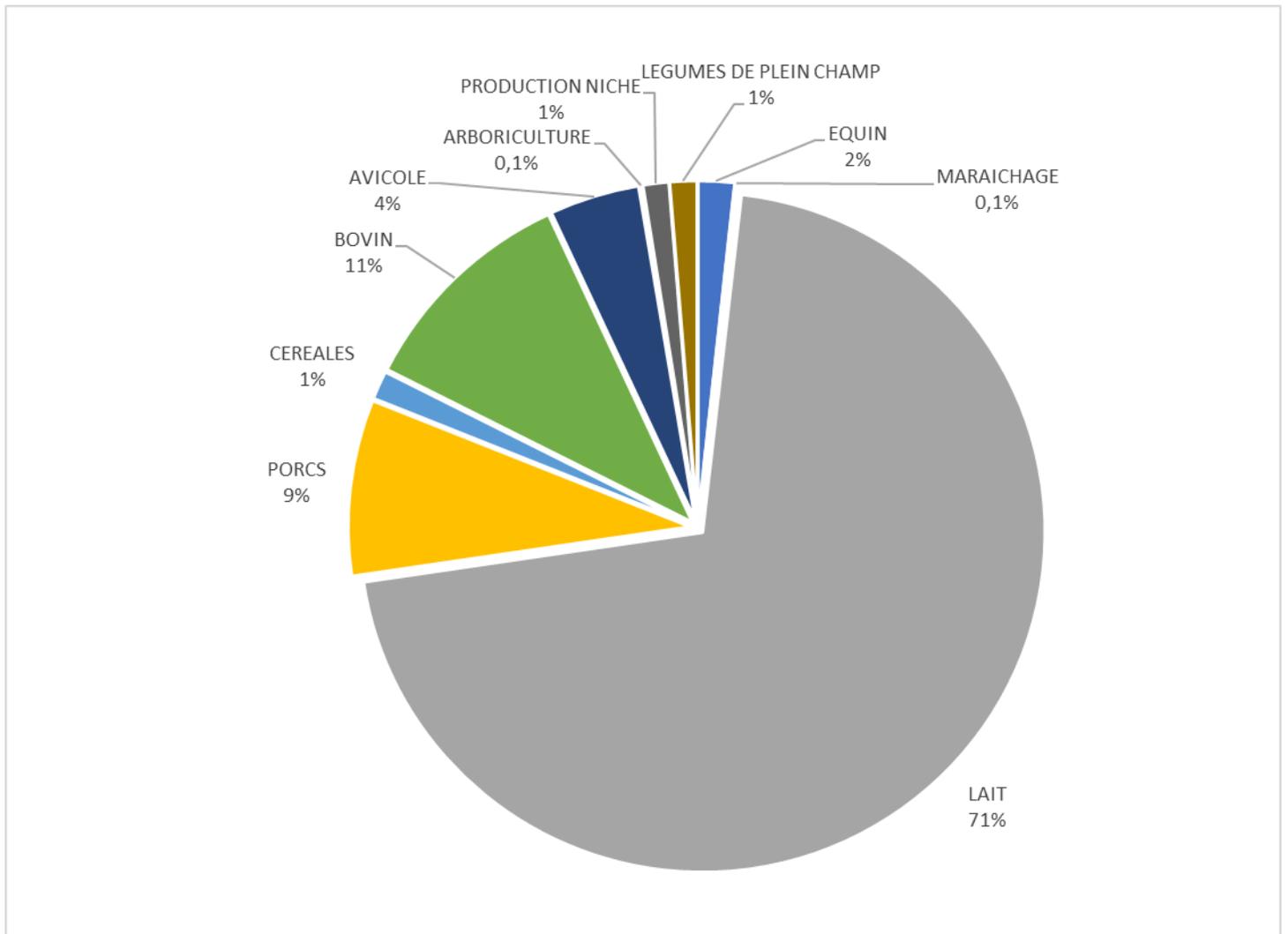
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.2	Restructuration et amélioration parcellaire
Action 1.2.1	Restructurer et aménager le foncier

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

Public concerné	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
Objectif général	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et un moindre impact environnemental
Descriptif de l'action	<p>Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles - Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants - Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations - Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux - Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier) Région Départements Autres collectivités
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipes opérationnelles de la Safer - Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël LUCAS et Michel DIVANAC'H <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête terrain en vue d'échange - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux) - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement. - Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation

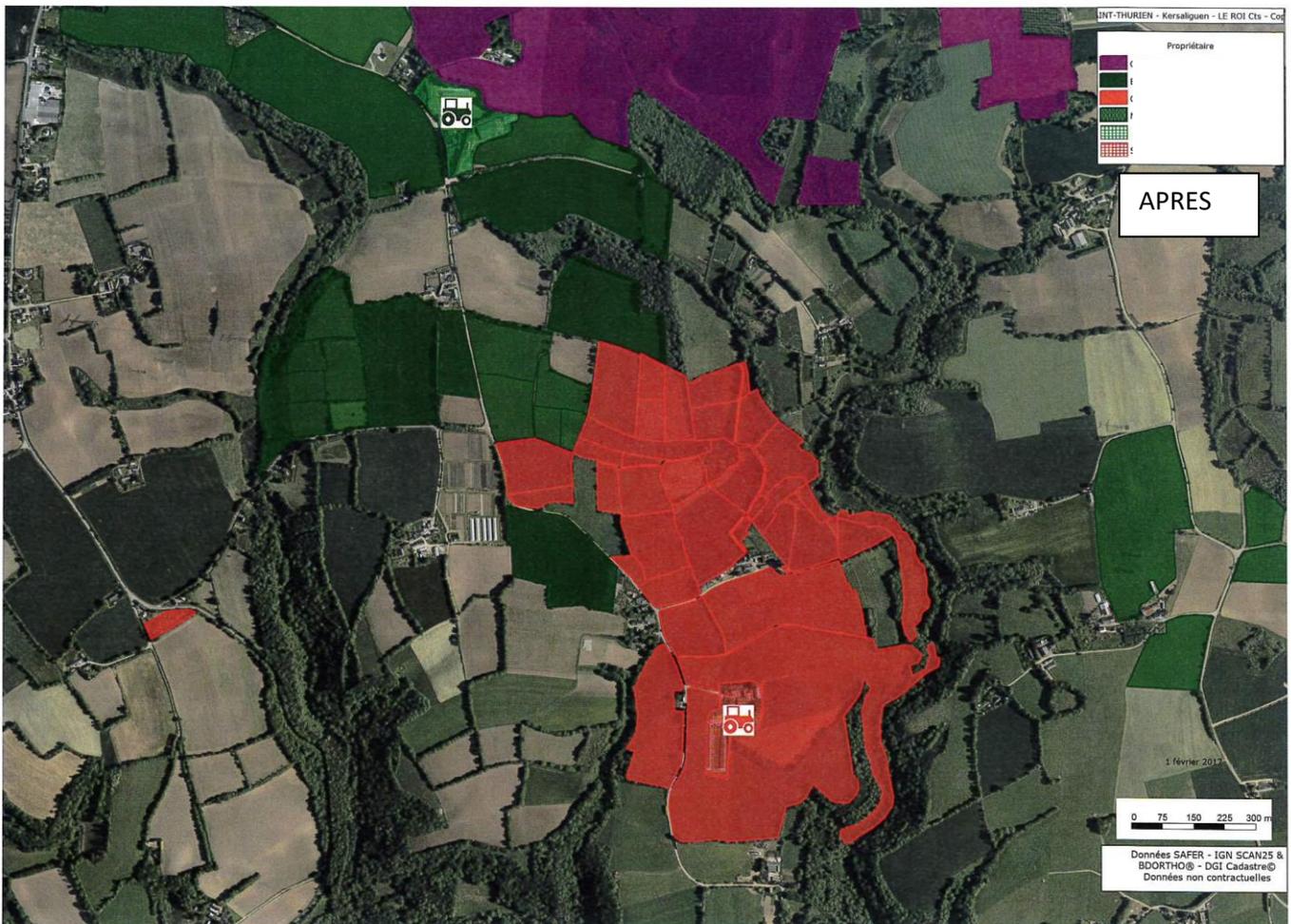
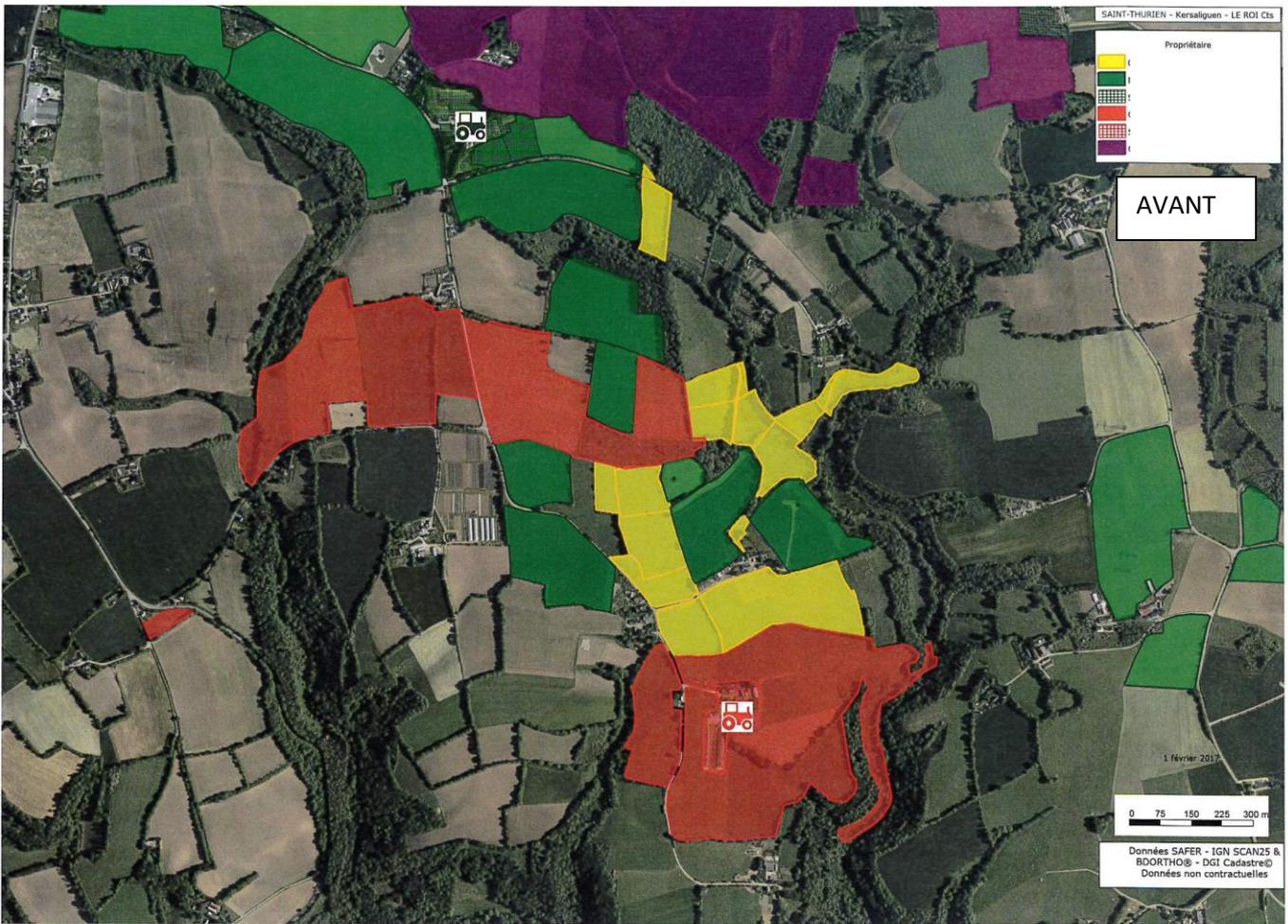
Indicateur 1.2.1*1											
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Nombre de remaniements parcelaires (=attribution contigus au parcelaire)	2 441	170	170	199	169	164	222	274	281	262	1571
Surfaces rétrocédées dans le cadre d'un remaniement parcelaire	4165	300	300	629 Ha	346 Ha	434 Ha	750 Ha	1 200 Ha	1390 Ha	1491 Ha	6240 Ha

Ventilation de la surface rétrocédée à destination des remaniements parcelaires : 1491 Ha
 Selon l'orientation technico économique des exploitations agricoles ayant bénéficiées d'améliorations parcelaires



95 % des surfaces ont été attribuées aux exploitations spécialisées en élevage.

* : production de niche (moins de 3 occurrences): ostréiculture, plantes médicinales, cidre, héliciculture, viticulture, etc.



Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.3	Agriculture biologique et circuits courts
Action 1.3.1	Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale		3,8%	3,9%	8%

Public concerné	Tous les exploitants
Objectif général	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces valorisées en Agriculture Biologique
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB - Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB - Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017" - En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet - Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats
Principaux Partenaires	<p>Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB) Syndicats agricoles Interbio GAB FRAB CEDAPA FRCIVAM Région</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipes opérationnelles de la Safer <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête terrain - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB - Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB

Indicateur 1.3.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021	
	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66	85	118	120	143	146	170	848
	Surface rétrocedée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocedées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02%	17.02%	20.54%	20.71%	21.94%	26.90%	27.54%	21.10%
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63	89	89	104	121	106	114	686

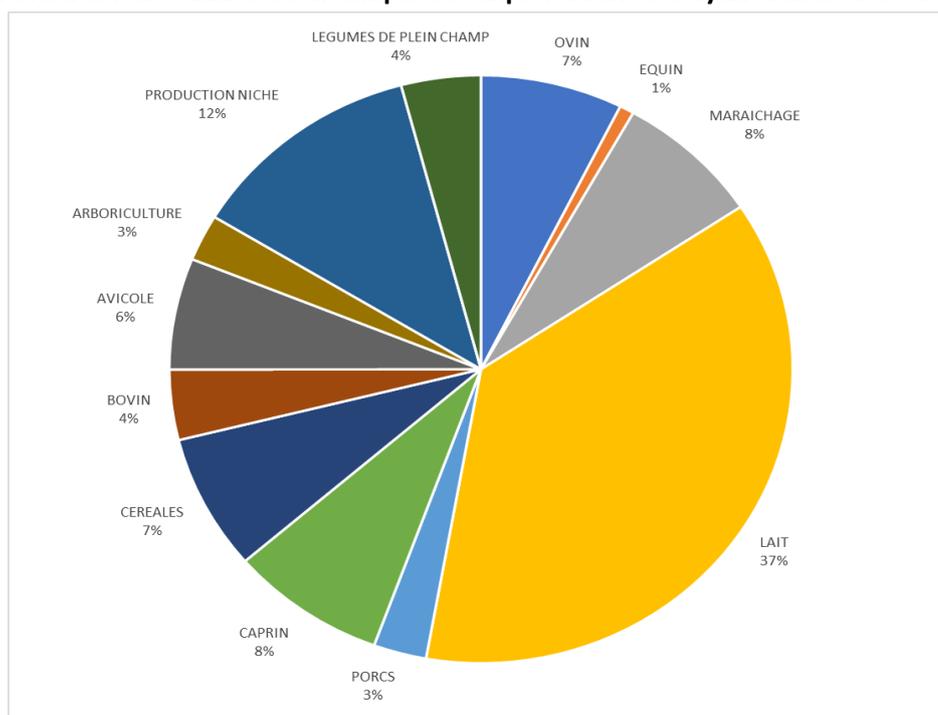
Rappel des missions SAFER :

[Article L141-1 du code Rural et de la pêche maritime :](#)

I.-Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées pour remplir les missions suivantes :

1° Elles œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 ;

Ventilation de la surface rétrocedée à destination de l'Agriculture Biologique sur 1 399 Ha Par rapport à l'orientation technico économique des exploitations bio ayant bénéficiées d'une rétrocession



* : production de niche (moins de 3 occurrences): ostréiculture, plantes médicinales, cidre, héliciculture, viticulture, etc.



Les Agriculteurs bio de Bretagne



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

Fermes bio (au 1^{er} Janvier 2022)



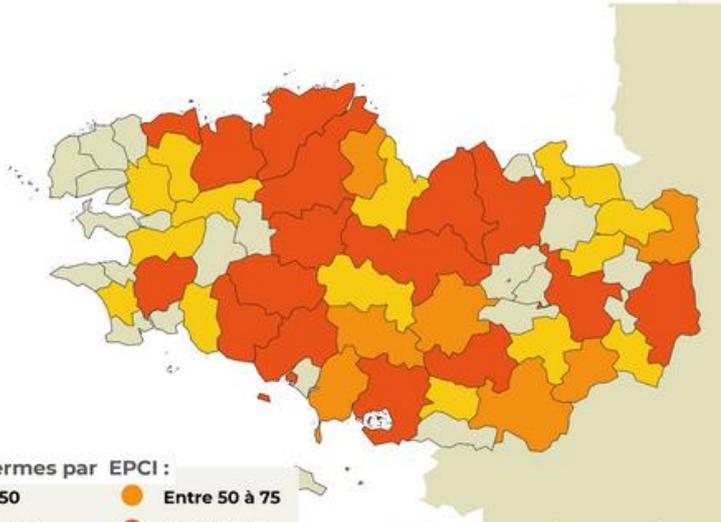
3 958 fermes



15,0 % des fermes



+8,9 % en 1 an



Nombre fermes par EPCI :

- Moins de 50
- Entre 50 et 75
- Entre 50 et 75
- Plus de 100

Rencontre des partenaires, Loudéac le 22 mars 2022

Avec le soutien de :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Source : Diaporama du Pôle Conversion, présenté le 22 mars 2022 à LOUDEAC



Les Agriculteurs bio de Bretagne

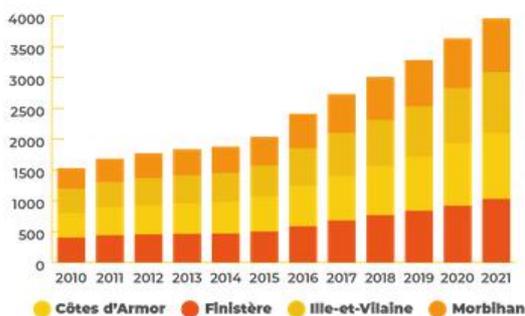


AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

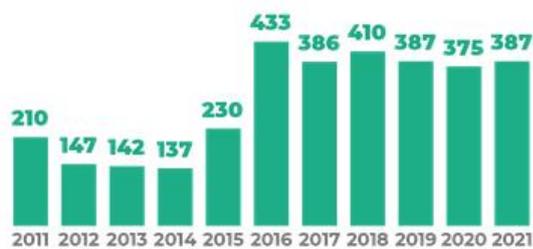
Dynamique d'évolution des fermes bio bretonnes



Évolution du nombre de fermes bio



Évolution du nombre de nouvelles fermes bio et des arrêts de certifications



Rencontre des partenaires, Loudéac le 22 mars 2022

Avec le soutien de :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



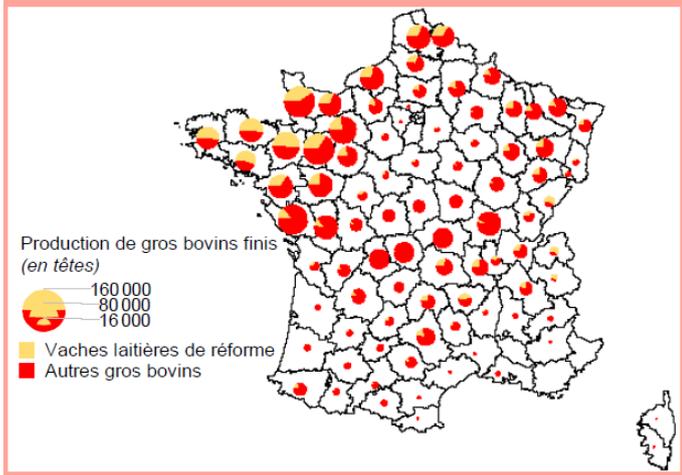
Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.4	Activité agricole globale
Action 1.4.1	Préserver les terres agricoles

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Taux de SAU / Surface totale régionale		49%	62%

Public concerné	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
Objectif général	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et bâtiments) au profit des agriculteurs.
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée - proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches - si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats. - imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux...) - lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien
Principaux Partenaires	<p>Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête terrain - Participation aux travaux de la CDPENAF - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires - Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1) - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)

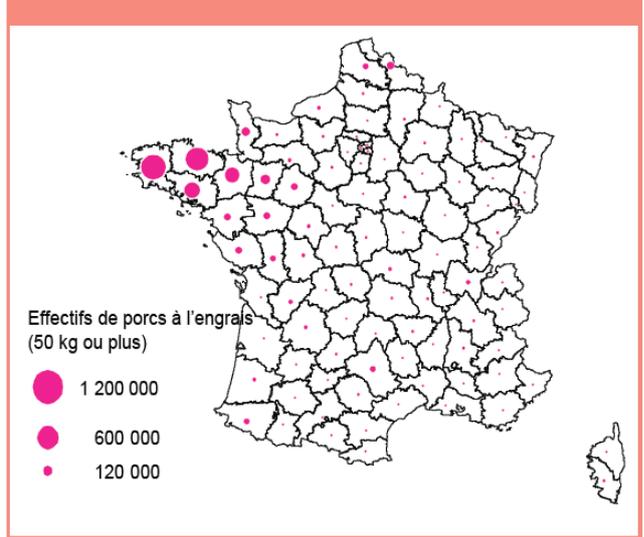
Indicateur 1.4.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
				Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47%	90.36%	92.59%	90.94%
Surface rétrocedée en matière agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79%	92.25%	96.98%	93.34%	98.11%	96.81%	97.42%	94.81%

Production de gros bovins finis en 2020



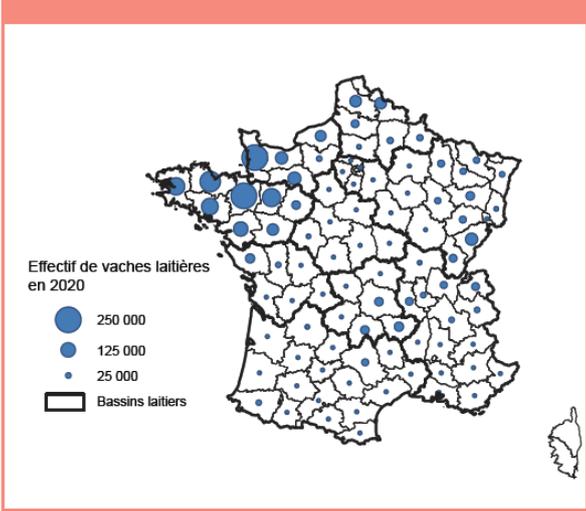
Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2020 provisoire

Effectif de porcs en engraissement en 2020



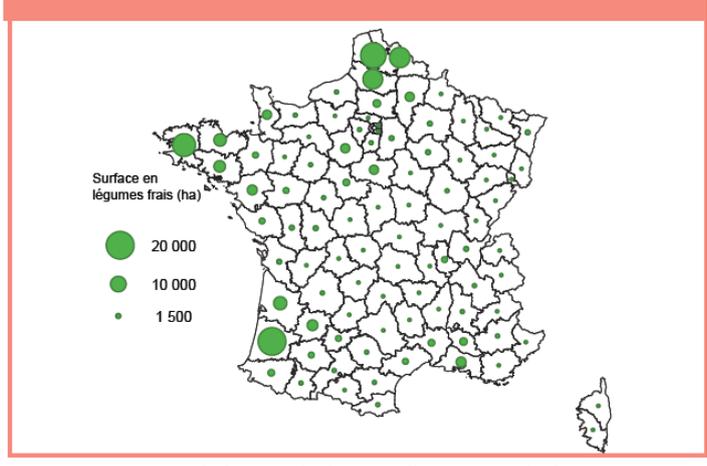
Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2020 provisoire

Effectif de vaches laitières en 2020



Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2020 provisoire

Surfaces de légumes frais en 2020



Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2020 provisoire

Mission n°1	Mission Agricole et Forestière
Enjeu n°1.5	Le domaine forestier
Action 1.5.1	Préserver la forêt

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)		19%	11%

Public concerné	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
Objectif général	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> -maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée -proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> * en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé * en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs -analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc....) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux
Principaux Partenaires	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipes opérationnelles de la Safer - Conseiller foncier référent : Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier) <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifications des parcelles concernées - Repérage des exploitations sylvicoles - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux - Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1) - Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)

Indicateur 1.5.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
Nombre de rétrocessions en matière forestières / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5.4%	0,20	1%	1.17% 	1.81% 	2.06% 	2.10% 	1.66% 	1.27% 	2.07% 	1.73%
Surface rétrocedée en matière forestière / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86% 	0.89% 	2 % 	1.75% 	3.45% 	0.97% 	2.54% 	1.78%

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. Elle est en hausse et atteint 144 ha en 2021 (53 Ha en 2020, 209 ha en 2019, 97 ha en 2018, 115 ha en 2017, 44 ha en 2016, 41 ha en 2015).

Les objectifs du P.P.A.S. sont atteints sur cette campagne. C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

POURQUOI PLANTER EN BRETAGNE ?

La forêt bretonne s'accroît, mais au profit de peuplements pauvres !

La forêt couvre 390 000 hectares, soit 14 % du territoire breton. Sa surface augmente de 3 000 hectares chaque année. Cependant, cette croissance s'effectue surtout au profit de peuplements pauvres ou d'accrus naturels, sur des parcelles issues de la déprise agricole ou laissées à l'abandon après l'arrêt, en 1999, du Fonds Forestier National (FFN¹). On estime que les peuplements sans valeur recouvrent 25 % de la surface forestière en Bretagne.

Une diminution de la surface forestière de production... et un risque de rupture de l'approvisionnement

Aujourd'hui, on récolte les bois arrivés à maturité, issus des plantations FFN. Les parcelles exploitées ne sont pas toujours reconstituées en quantité et qualité, ce qui provoque une érosion de la surface productive. Les acteurs de la filière (transformation, marchés) craignent une rupture, à moyen terme, de l'approvisionnement de leurs outils de production et plus largement, un frein pour le développement de la filière forêt-bois régionale.

POUR LE TERRITOIRE...

BREIZH FORÊT BOIS, LES PREMIERS HECTARES DE LA FORÊT BRETONNE DE DEMAIN

Breizh Forêt Bois est un dispositif d'aides financières à la plantation, unique en France. Avec un objectif de boisement de 4 000 hectares d'ici à 2020, Breizh Forêt Bois a pour ambition de créer un effet levier pour le développement de la ressource bretonne. Breizh Forêt Bois est le point d'entrée d'une dynamique forestière à développer.

Ce programme agira sur plusieurs volets :



Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.1	Concilier environnement et agriculture
Action 2.1.1	Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole

Public concerné	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
Objectif général	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental - mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats - assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates) - mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes » - prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires
Principaux Partenaires	<p>Région</p> <p>Chambres d'Agriculture (régionale et départementales)</p> <p>Organismes de protection de l'environnement</p> <p>Futur Conservatoire d'Espaces Naturels</p> <p>Départements</p> <p>Syndicats d'eau et Agence de l'eau</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales - surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question

Indicateur 2.1.1*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Surfaces rétrocedées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2% (A)	0,17% (1.95% avec MCE)	2.93% 	0.76% 	1.37% 	2.02% 	1.98% 	0.35% 	1.37%
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5% soit 25 % de (A)	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0%
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5% soit 75% de (A)	5,96% (68% avec les MCE)	78.12% 	78.64% 	85.20% (avec MCE de l'axe Rennes-Angers)	74.82% 	71.54% 	31.46% 	60.82%
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2% (*)	87.72% (*) 	73.29% (*) 	83.11% (*) 	82.35% (*) 	86.03% 	79.25% 	89.93% 	82.24%

(*) Dans l'objectif rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

(**) MCE : Mesures compensatoires environnementales (rétrocessions faites par la Safer à SNCF réseaux pour préserver la biodiversité tout en maintenant l'agriculture – dans le cadre d'un bail rural environnemental pour 110 ha ainsi que pour la Rennes-Angers 6 ha 43).



Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.1	Préserver la biodiversité

Public concerné	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
Objectif général	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité - maintenir le caractère naturel des milieux - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité - favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : <ul style="list-style-type: none"> * en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager * en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...) - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements - sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques avec les différents partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80% 	93% 	92.6% 	91.6% 	93.99% 	95.64% 	94.48% 	92.87%
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3 	0 	0 	2 	4 	3 	13 	12
	Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14% 	94.51% 	95.52% 	93.79% 	98.27% 	97.05% 	98.47% 	95.54%
	Dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha 	0 Ha 	0 Ha 	17 Ha 	27 Ha 	39 Ha 	117 Ha 	303 Ha

Résultats de l'année 2021 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire breton, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, trames vertes et bleues).

Exemples de rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité :

Dep	Surface	Commune	Attributaire	Commentaire 1	Commentaire 2
29	8 ha 71 a 60 ca	PLOUEZOC'H	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	ENS + Natura 2000 en bord du Dourduff	
29	04 a 48 ca	PLOUGUERNEAU	COMMUNE DE PLOUGUERNEAU	Trame verte et bleu. Présence d'un petit lavoir.	
29	14 ha 18 a 12 ca	PLOUIGNEAU	MORLAIX COMMUNAUTE	Zonages ZNIEFF tourbières de Kernébet	Natura 2000
35	15 a 00 ca	SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	COMMUNE DE SAINTE ANNE SUR VILAINE	Natura 2000	Décharge sauvage réhabilitée
35	35 a 00 ca	BAINS-SUR-OUST	COMMUNE DE BAINS SUR OUST	Site classé en zone humide	Lieu de promenade pour tourisme
56	92 ha 25 a 86 ca	LANGONNET	GROUPEMENT FORESTIER PROMENONS NOUS DANS LES BOIS	Zonage environnemental ZNIEFF	Pour louer 34 ha à Mme LE POUL 60 ha forêt / 92,2586
56	67 a 60 ca	BANGOR	LE CORRE Stéphanie	Vente en viager. Natura 2000	

29	35 a 54 ca	GUISSENY	CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	Zone arrière du marais du Curnic. Risque de submersion marine. Arrêté préfectorale 2017	Camping à vocation à être détruit
35	10 ha 00 a 01 ca	LA CHAPELLE-ERBREE	DEPARTEMENT D ILLE ET VILAINE	Boisement compensateur	MCE
35	5 ha 86 a 30 ca	SAINT-M'HERVE	DEPARTEMENT D ILLE ET VILAINE	Boisement compensateur	MCE
56	11 ha 93 a 19 ca	PLOEREN	COMMUNE DE PLOEREN	Voies douces, forêt, balades	
56	4 ha 00 a 19 ca	LOCMARIA	EARL LES CHAMPS DU RUISSEAU	Partenariat CPIE (Centre permanent d'initiative à l'environnement)	Cahier des charges 30 ans : préservation de prairies
56	1 ha 21 a 80 ca	BANGOR	BALMAT Cyril	Partenariat CPIE (Centre permanent d'initiative à l'environnement)	Cahier des charges 30 ans : préservation de prairies
	117 ha 48 a 83 ca				

Exemple : PLOUIGNEAU, attribution à MORLAIX Communauté, 14 hectares



Date d'édition : 08/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/530006291>



TOURBIERE DE KERNEBET (Identifiant national : 530006291)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000235)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BOURDON Pascal, - 530006291, TOURBIERE DE KERNEBET. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/530006291.pdf>

MILIEUX :

-La tourbière : la lande tourbeuse domine largement, il y a absence de gestion dans la partie Ouest où elle reste assez élevée

- lande tourbeuse à Callune, Molinie et sphaignes, pâturage dans la partie centrale présentant des ouvertures et des mares - Groupement à Rhynchophore blanc, ruisselets et gouilles à Potamot et Millepertuis aquatique, fauchage dans la partie Est – Lande Tourbeuse basse, oligotrophe, à Bruyères, Scirpe cespiteux et sphaignes en partie sous pinède. Cette lande est entrecoupée en Plusieurs endroits par des groupements tourbeux plus actifs - groupement à Narthécies et sphaignes - et des bandes boisées Marécageuses - saulaie tourbeuse.

-Les prairies humides à Joncs sont assez diversifiées particulièrement l'une d'elles sur l'aval qui reste fortement marquée par Des éléments de lande humide.

-autres milieux : Les landes mésophiles, lisières forestières humides et bois feuillus participent à la forte diversité biologique Observée sur l'ensemble de la zone et assurent sur le versant Sud une protection notable de la zone humide.

ESPECES :

Des compléments d'inventaires sont souhaitables pour tous les groupes.

-Flore : 2 espèces végétales protégées en France : Le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et le Rossolis à feuilles

Intermédiaires (*Drosera intermedia*). Plusieurs espèces rares ou peu communes : le Platanthère à 2 feuilles (*Platanthera bifolia*), Le Rhynchospor blanc (*Rhynchospora alba*)...

-Faune : présence de 2 invertébrés protégés en France et d'intérêt communautaire inscrits dans la directive "Habitats" : l'Escargot De Quimper (*Elona quimperiana*) et le papillon Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*).

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.2	Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

Public concerné	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
Objectif général	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau - répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier) - assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau
Principaux Partenaires	<p>Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH, chargée de mission collectivités à la SAFER Bretagne. - apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau. <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes terrain - conventionnement Vigifoncier - partage de compétences juridiques - conventionnement avec les Chambres d'Agriculture <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

Indicateur 2.2.2*1	Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2020	Cumul 2015-2021
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	17	9	15	9	4	11	73
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	Non codifié	40 Ha	8 Ha	137 Ha	45 Ha	48 Ha	82 Ha	34 Ha	402 Ha

Résultats de l'année 2021 – Commentaires : Les objectifs sont atteints sur la période.

Liste des rétrocessions 2021 pour la protection de l'eau :

Référence	Surface	COMMUNE	Attributaire	COMMENTAIRES
RR 22 20 0136 01	1 ha 45 a 79 ca	QUEVERT	JOUNY Arnaud	Parcelle dans protection de captage
RS 22 20 0021 01	5 ha 51 a 92 ca	QUEMPERVEN	SCEA DE CONVENANT LEROUX	Contraintes captages d'eau
RS 22 21 0007 01	6 ha 36 a 10 ca	LE MENE	AIGNEL Gildas	Protection captage d'eau LA MOTTE ES RIBOURDOUILLE
RS 22 21 0007 02	1 ha 17 a 20 ca	LE MENE	AIGNEL Gildas	Protection captage d'eau la Motte es Ribourdouille
RS 22 21 0007 03	50 a 00 ca	LE MENE	AIGNEL Gildas	Protection captage d'eau LA MOTTE ES RIBOURDOUILLE
RR 22 19 0158 01	7 ha 66 a 13 ca	PLOREC-SUR-ARGUENON	EON Christian et Ghislaine	Exploitation agricole impactée par les périmètres de la protection de la retenue d'eau de l'Arguenon
RS 22 21 0006 01	1 ha 36 a 85 ca	LE MENE	GFA DE LA VILLEON représenté par M. Mme Alain et Laurence et Béranger SOULABAILLE	Échange orchestré par la SAFER. Protection captage d'eau
RS 22 21 0008 01	15 ha 38 a 38 ca	LE MENE	GFA DE LA VILLEON représenté par M. Mme Alain et Laurence et Béranger SOULABAILLE	Échange orchestré par la SAFER. Protection captage d'eau
RS 22 21 0059 01	1 ha 28 a 05 ca	QUINTENIC	LAMBALLE TERRE ET MER	Augmentation de la surface de lagunage
RR 29 20 0131 01	4 ha 43 a 54 ca	MESPAUL	SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE L'HORN	Protection du captage de l'Horn. Prise d'eau suspendue. Ancien contentieux européen. Cet ancien captage va être remis en activité (périmètre en cours d'élaboration).
RR 35 18 0093 01	3 ha 26 a 64 ca	LOUVIGNE-DU-DESERT	CAJEAN Loic	Contraintes liées au captage d'eau potable du pont Juhel
TOTAL	48 ha 40 a 60 ca			

Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.1	Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

Public concerné	Collectivités territoriales et établissements publics
Objectif général	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées - conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement - identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement - maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser - permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées. - finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement - associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets - lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole par une CMD
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement EPF
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture - apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information du marché foncier via vigifoncier - Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture - Recueil de promesses de vente - Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières - Partage de compétences <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1) - surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1) - surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1) - nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2) - nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)

Indicateur 3.1.1*1		Référence	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (*) (13,9%) 	100% (*) (8.33%) 	100% (*) (3.71%) 	100% (*) (15.04%) 	100% (*) (6.3%) 	100% (*) (9.36%) 	100% (*) (10.64%) 	(100%) 9.6%
	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocedées	7,1%	5%	5% (maxi)	100 % (*) 7.97% 	100 % (*) 6.56% 	100 % (*) 2.74% 	100 % (*) 7.42% 	100% (*) 2.90% 	100% (*) 4.16% 	100% (*) 1.5% 	100% (*) 4.75%
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocedées	4,3%	-	3% (maxi)	6.78% (avec LGV) 1,85% (sans LGV)	6.51% (avec LGV) 2.30% (sans LGV)	2.33% 	7.19% 	2.00% 	3.93% 	3.45% 	4.60%

Indicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7 	7 	8 	5 	5 	2 	0 	34

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Moyenne 2015-2021
	Nombre de conventions	-	160	160	114 	111 	105 	102 	97 	97 	108 	105
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104 	94 	94 	94 	83 	87 	98 	93

Résultats de l'année 2021 – Commentaires :

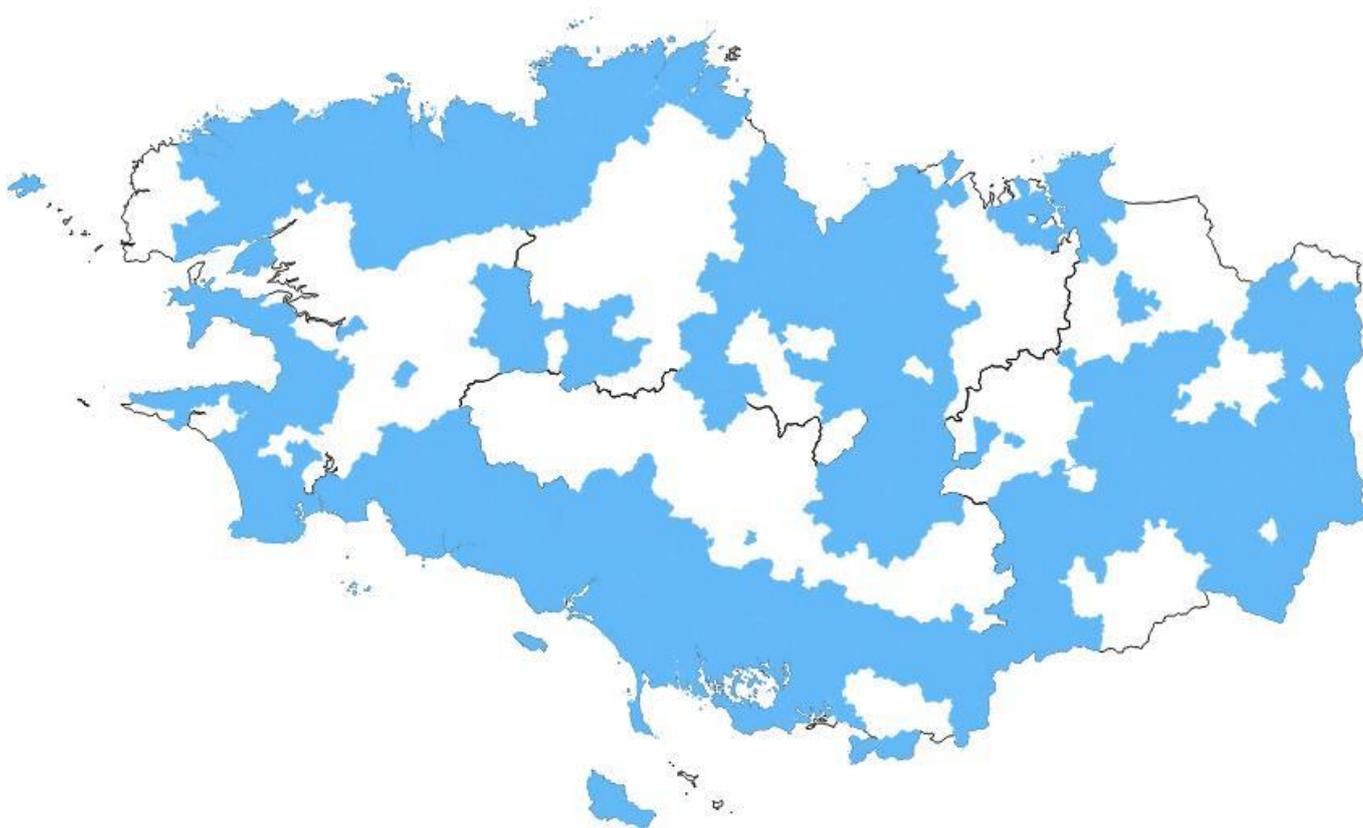
(*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales ...) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires représentent en 2021, 10,64 % du chiffre d'affaires global.

Dans les surfaces rétrocédées à destination du développement durable des territoires ruraux (**106 ha en 2021** contre 224 Ha en 2020, 146 Ha en 2019 et 398 ha en 2018), on retrouve principalement des surfaces rétrocédées :

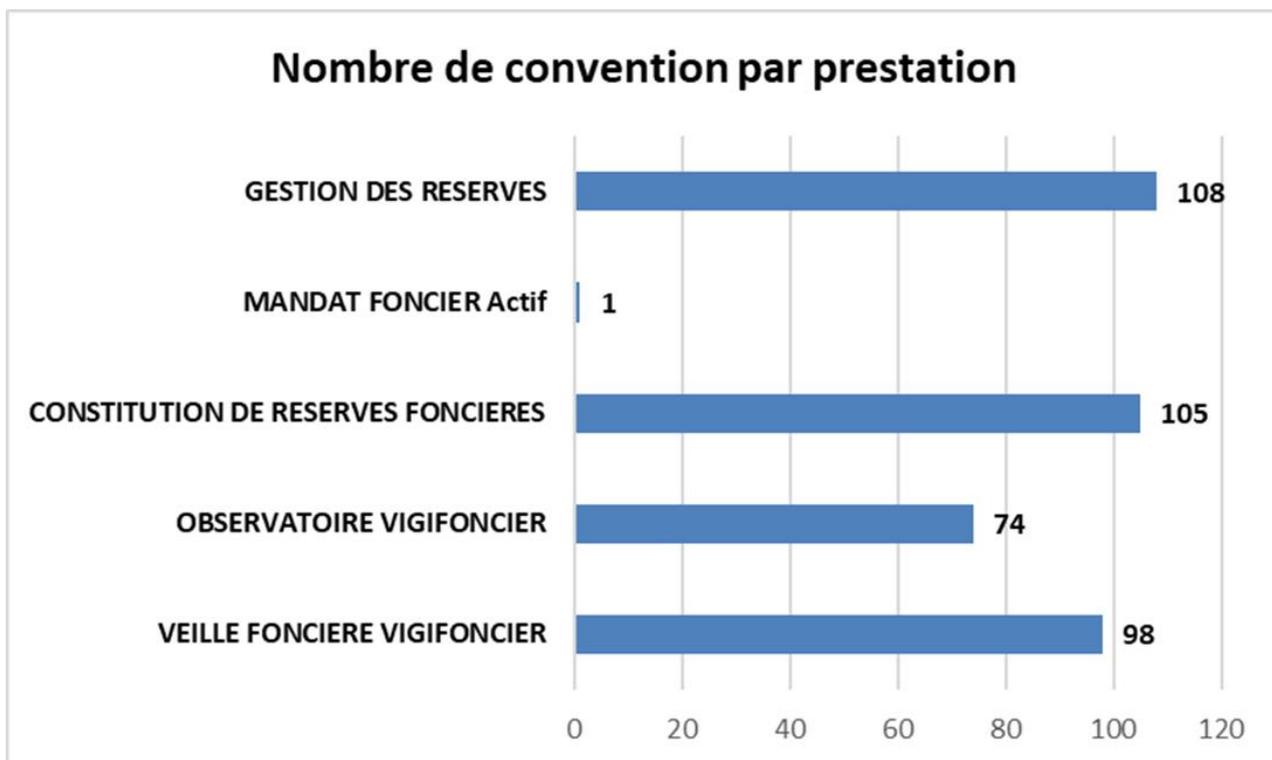
- à des particuliers afin qu'ils améliorent les abords de leur résidence principale,
- pour le développement de l'activité de chasse
- pour le développement d'infrastructures routières
- pour la compensation des agriculteurs impactés par l'emprise de zones artisanales

Les partenariats sont importants et efficaces avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

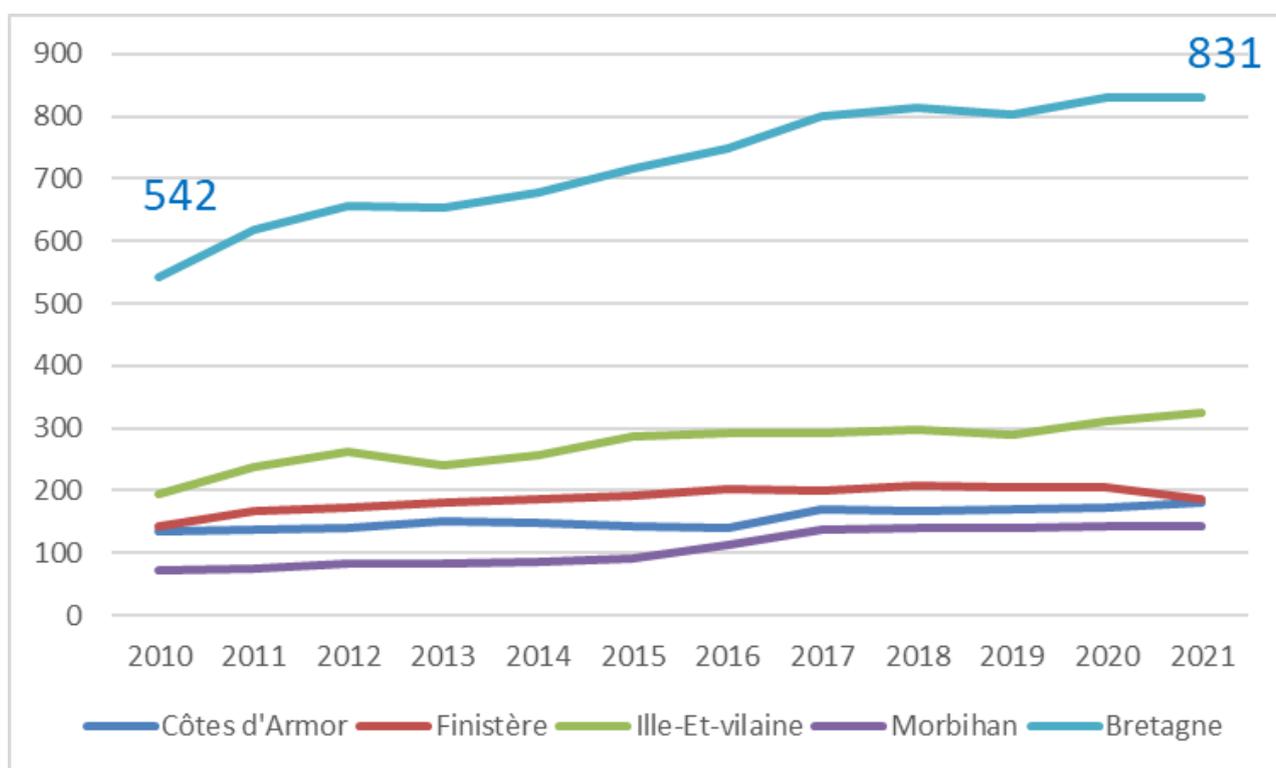
69 % du territoire breton bénéficie d'une convention de veille foncière avec la SAFER Bretagne :



Nombre de conventions de prestation de service entre la SAFER Bretagne et les collectivités publiques et l'Etat



En 11 ans, le nombre de communes bénéficiant de Vigifoncier a progressé de 50%



Mission n°3	Mission de développement durable des territoires ruraux
Enjeu n°3.1	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 3.1.2	Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

Public concerné	Tout public
Objectif général	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
trDescriptif de l'action	<p>Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM -être en veille des attentes des collectivités et de la Société -informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer -mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet -étudier la faisabilité des projets retenus -assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet -permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines -proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur -rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles -faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes -associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets -lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,...)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER & de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND, médiatrice foncier <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles - Négociation et médiation - Réalisation de réserves foncières - Gestion temporaire des réserves - Partage de compétences <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1) - surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)

Indicateur 3.121*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 % 	41% 	86% 	63% 	53% 	50% 	3.12% 	52.87%
	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha 	50 Ha 	1 Ha 	193 Ha 	79 Ha 	80 Ha 	9 Ha 	457 Ha
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06% 	16.67% 	12.5% 	0% 	0% 	0% 	0% 	5.03%

Dpt	Surface	Commune	Attributaire	Obs1	Obs2
22	17 ha 00 a 67 ca	LAMBALLE-ARMOR	LAMBALLE TERRE ET MER	Acquisition de terres en zone agricole pour compenser à terme les agriculteurs de l'extension de la zone de Lanjouan	
22	13 ha 40 a 82 ca	CREHEN	SCI LES SAPINS VERTS	Création d'un magasin de producteurs	
22	93 ha 97 a 45 ca Dont 3 ha de parc et château	QUINTENIC	GOUAULT Guillaume	Va louer 60 ha à Théo CARFANTAN (installation)	Forêt : 30 ha parc et château : 3 ha
22	17 ha 22 a 46 ca	SAINT-LORMEL	EARL MORIN	12 ha en location précaire déviation de Plancoët	
22	4 ha 32 a 68 ca	PLEDRAN	COQUEL Jérôme et Emilie	Cabinet de vétérinaires spécialisés pour soins et reproductions	
35	1 ha 89 a 46 ca	MEZIERES-SUR-COUESNON	SCI CHATEAU DE LA GIRAUDAIS	Accueil des touristes (parking son et lumières du château)	
35	00 ha 18 a 67 ca	LA BAZOUGE-DU-DESERT	LA BAZOUGE-DU-DESERT	Assiette d'un chemin rural. Contournement d'un hameau	
35	9 ha 53 a 00 ca	MEZIERES-SUR-COUESNON	SCI CHATEAU DE LA GIRAUDAIS	Protection des abords du Château	
35	00 ha 10 a 27 ca	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	COMMUNE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE	Agriculture péri-urbaine (jardins ouvriers)	
35	00 ha 64 a 24 ca	PONT-PEAN	COMMUNE DE PONT PEAN	Protection de l'espace agricole	
35	00 ha 39 a 20 ca	ETRELLES	TERTRAIS Eric et Sylvie	Société de Travaux Publics	
35	00 ha 96 a 67 ca	SAINT-DIDIER	SCI FERREIRA	Stockage déchets verts	Paysagiste
35	00 ha 56 a 98 ca	SAINT-DIDIER	FERREIRA Christophe et Nadège	Stockage déchets verts	Paysagiste
35	15 ha 51 a 77 ca	IFFENDIC	LES CARRIERES DE BRANDEFERT	Extension périmètre carrière	

35	1 ha 43 a 09 ca	VITRE	SCI TEAMS SNJ	Entrepôt stockage	Paysagiste
35	00 ha 69 a 39 ca	VITRE	SCI 4S	Entrepôt stockage	Paysagiste
35	2 ha 02 a 19 ca	RENNES	VILLE DE RENNES	Développement loisirs - patrimoine écologique et paysager - protection biodiversité	
35	4 ha 96 a 16 ca	MAEN ROCH	COMMUNE DE MAEN ROCH	Réserve foncière (compensation agricole)	
35	00 ha 30 a 90 ca	CANCALE	SAS TERRAEDIFI	Lotisseur	
35	00 ha 35 a 00 ca	BAINS-SUR-OUST	COMMUNE DE BAINS SUR OUST	Site classé en zone humide (île aux Pies)	Lieu de promenade pour tourisme
56	11 ha 93 a 19 ca	PLOEREN	COMMUNE DE PLOEREN	Voies douces, forêt, balades	
	106 ha 46 a 81ca				

OUEST-France – 24 04 2021 - Un projet de création de *voie douce* vers le Golfe

La commune a fait l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation de divers projets, dont une *voie douce* le long de la RD127. Les usagers pourront ainsi rejoindre *le Golfe* en toute sécurité.

Le projet

Une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal du 7 décembre dernier traitait de l'acquisition par la commune à la Safer de différentes parcelles : environ 140 hectares, constituant le reste du domaine du Mezo, le futur complexe hôtelier, avec un droit de priorité pour les exploitants agricoles, pour les terres, landes et prairies qu'ils cultivent. Actuellement, une douzaine d'exploitations sont encore actives dans la commune.

« Il apparaît d'un grand intérêt pour la commune de se porter candidate à l'acquisition de plusieurs parcelles pour la réalisation de projets futurs, affirme Gilbert Lorho, le maire. Cela permettra de réaliser une *voie douce* (piste cyclable et piétonne), le long de la RD 127, qui relie Ploeren à Arradon. Cette *voie* débutera à l'extrémité de la rue de Cornizan, à la sortie de Ploeren, jusqu'au hameau de Corn-er-Hoët, limite administrative de la commune. »

La sécurité d'abord

Bernard Ribaud, adjoint aux finances poursuit : « La commune a acheté une bande de terrain de dix mètres, côté droit de la RD 127, au départ de Ploeren, pour la réalisation de ce nouveau projet en 2022. »

Cette *voie douce* Ploeren-Arradon est reconnue par Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVA) comme un axe majeur en termes de sécurité routière. De même que, en projet pour 2021, un autre projet de *voie douce*, en parallèle de la *voie* rapide Vannes- Lorient, sur la portion de la Butte-du-Roch jusqu'au Pont de Luscanen, devrait permettre aux habitants du hameau de Plesterven de rejoindre Ploeren et Luscanen à vélo ou à pied en toute sécurité. Et l'adjoint aux finances de poursuivre : « Ces deux voies seront financées par GMVA, qui a la compétence pour la réalisation des pistes cyclables, après les études nécessaires. »

Dans la continuité du projet de lien vers le Golfe, la commune assure sa maîtrise foncière avec l'acquisition de parcelles (bois et landes) pour finaliser le projet de lien vers le Golfe en poursuivant la *voie douce* jusqu'à la route de Lescran, tout en préservant l'environnement et la biodiversité.

« Ploeren, ville à la campagne de 7 000 habitants va se doter de deux voies douces qui seront utilisées, toute l'année, en assurant la sécurité de tous les usagers », conclut le maire.

Le départ de la *voie douce*, à l'angle de la rue de Cornizan, à la sortie de la commune, et la RD 127 vers Arradon. Ploeren a acheté une bande de dix mètres de large pour créer le parcours cycliste-piéton vers le Golfe.



Un projet en discussion depuis plus de 20 ans

Trois questions à...

Gilbert Lorho,
maire de Ploeren.

Depuis quand ce projet de voie douce vers Arradon est-il évoqué ?

Il y a plus de 20 ans que ce projet a été mis en discussion. Autour de cette « Arlésienne », une quantité non négligeable de réunions ont été inutiles ! Aujourd'hui, la RD 127 est particulièrement fréquentée, non seulement aux heures de pointe mais tout au long de la journée. Il faut être « kamikaze » pour se lancer à vélo ou à pied le long de cette voie dangereuse. D'où l'importance des trois à quatre kilomètres jusqu'à la limite de notre commune.

Comment décrivez-vous les enjeux de cette voie douce ?

Je tiens à revenir sur les ventes de l'ensemble foncier et immobilier du Mézo. La famille Lafosse-Cremer a fortement marqué la vie de Ploeren. Elle vient de tourner une page importante pour la commune et ses habitants. Les acquisitions, longues et difficiles à gérer tant qu'à conclure ont permis, d'abord à la commune de maintenir le nombre de ses exploitants agricoles mais aussi de pouvoir mener ce projet à l'intention de nos plus jeunes concitoyens, tributaires des transports scolaires. Et tous les autres, avides de rejoindre aisément



Gilbert Lorho, le maire, a présenté le projet de voie douce le long de la RD 127, Ploeren-Arradon. | PHOTO : OUEST-FRANCE

et en toute sécurité les plages des rives du Golfe : touristes et futurs clients du complexe hôtelier de bien être et hébergement du Mézo.

Quel est le calendrier pour sa réalisation ?

Pour le moment, la priorité concerne la voie de substitution de la Butte-du-Roch-au-Pont, de Luscanen, dont la réalisation est actée pour 2021. Concernant la voie douce vers Arradon, les études seront menées en 2021 pour une finalité en 2022. D'ici moins de deux ans, ces deux axes prioritaires répondront parfaitement aux souhaits et besoins des Ploerinois. Nous avons fait le nécessaire pour l'acquisition des terrains pour ce lien vers le Golfe. Maintenant, pour aller jusqu'à son terme jusqu'au bord du Golfe, à la commune d'Arradon d'acquiescer les terrains pour assurer la continuité de ce projet !

Budget

Le budget du projet de la voie douce vers le Golfe ne peut être déterminé à ce jour. Si l'achat des terrains à la sortie du bourg, en passant par Corn-er-Hoët, jusqu'à la route de Lescran, a coûté 56 700 € à la commune, les études préalables à mener et la réalisation de la voie ne sont pas encore chiffrables.

Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures
Action 4.1.1	Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière

Public concerné	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
Objectif général	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires. Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF...)
Principaux Partenaires	Services de l'État (DRAAF, DREAL, ...) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains : - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER Moyens techniques : - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires Moyens financiers : - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- taux de prise de marché de la Safer sur le marché global - taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable - nombre de conventions Vigifoncier - taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier - nombre de conventions avec les services de l'État

Indicateur 3.1.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73%	11.82%	12.63%	10.85%	11.67%	10.67%	10.53%	11.27%
	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93%	16.71%	18.52%	16.21%	17.09%	15.47%	14.89%	16.83%
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715	748	800	815	804	831	831	792

Résultats de l'année 2021 – Commentaires :

69% des communes bretonnes sont couvertes par une convention de veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne (Outil vigifoncier : transmission en temps réel des projets de vente). A noter que le code Rural demande aux Safer qu'elles informent toutes les communes des mutations ayant eu lieu sur leur territoire (information a posteriori sans possibilité d'intervention de la Safer sur ces ventes) ([Article L143-7-2 du Code Rural et de la Pêche](#))

Exemple de notification sur VIGIFONCIER :

The screenshot displays the Vigifoncier Bretagne application interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'Veille foncière'. Below this is a map showing a rural area with various plots and buildings. A specific plot is highlighted with a red border and labeled 'NO 56 22 3147 01 - Vente'. To the right of the map, a panel titled 'Résultats' displays a list of notifications. The first notification is for 'NO 56 22 3147 01 - Vente' dated 29/04/2022, located in Guillac (56079), with a value of 105 000 €, a surface of 0 ha 26 a 68 ca, and a building status of 'Oui'. The second notification is for 'NO 56 22 3149 01 - Vente' dated 29/04/2022, located in Taupont (56249), with a value of 77 000 €, a surface of 0 ha 08 a 89 ca, and a building status of 'Oui'. The third notification is for 'NO 29 22 2738 01 - Vente' dated 29/04/2022, located in Quimperlé (29233), with a value of 240 500 €. The interface also includes a search bar, a printer icon, and a power icon. At the bottom, there is a footer with navigation links and a copyright notice for IGN and Business Geografic - Cirtl GROUP.

Mission n°4	Mission de transparence du marché foncier
Enjeu n°4.1	Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures
Action 4.1.2	Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier

Public concerné	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
Objectif général	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités ... - valoriser la transparence des procédures de la Safer - montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer - rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence - expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix - mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire - expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux - poursuivre et renforcer les échanges avec : <ul style="list-style-type: none"> * la profession agricole * les notaires
Principaux Partenaires	<p>Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer - service notification : Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER - Rencontres avec le notariat - Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse...)
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites - proportion de contentieux perdus par la Safer - proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés - nombre de rencontres

Indicateur 4.1.2*1	Situation de référence 31.12.2012		Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Cumul 2015-2021
	Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :										
Préemptions simples	1	0		6 	2 	4 	4 	15 	9 	3 	43
Préemptions avec révision de prix	1	0		0 	1 	0 	0 	4 	3 	0 	8
Acquisition (>75 000 €)	0	0		0 	0 	2 	0 	0 	0 	0 	2
Rétrocessions	1	0		2 	2 	3 	4 	3 	3 	2 	19
Conventions	0	0		0 							

Résultats de l'année 2021 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre avant et après les Comités Techniques et lors des Comités Directeur et Conseils d'Administration.

Au cœur d'un comité technique Safer



Le vote des membres du comité technique se fait souvent à l'unanimité lorsqu'il y a un candidat à l'installation sur des terres.

Le Paysan Breton a pu assister à un comité technique de la Safer, une façon de démystifier ce qu'il s'y passe et de constater que l'installation est toujours la priorité.

Les histoires d'attributions de terres sont très souvent sources de conflits et sujets à discussion dans le monde agricole. On entend parfois dans la campagne : « Tu as vu, c'est encore un tel qui a eu les terres. C'est normal, il connaît du monde dans le comité Safer. » Afin de démystifier ce qu'il se passe dans ces comités techniques, le Paysan Breton a eu la chance d'y être invité pour assister à celui qui s'est déroulé le 23 juin à la Chambre d'agriculture de Vannes (56). Ce jour-là, une vingtaine de personnes sont présentes pour participer au comité technique, ce sont des représentants des organisations agricoles (Chambre d'agriculture, banques, assurances, mutuelles agricoles, centres comptables, syndicats agricoles), des collectivités territoriales (Conseil régional de Bretagne, Conseil départemental du Morbihan, association des maires...), de l'État (DDTM), des associations de protection de l'environnement, syndicat des forestiers privés... Thierry Couteller, directeur de la Safer Bretagne rappelle le rôle du comité technique : « Le comité technique examine les dossiers des candidats à l'achat de terres ou d'une exploitation. Tous les projets sont étudiés. Le comité émet un avis sur celui qui s'inscrit le mieux dans le tissu local et dans les missions de la Safer Bretagne. »

L'installation fait souvent l'unanimité

Le comité technique (CT) débute par un rapide état des demandes de droit de préemption et des suites données à certains dossiers depuis le dernier CT datant du 19 mai. Ensuite différents

conseillers de la Safer Bretagne se succèdent pour présenter 14 dossiers différents de rétrocessions. « Ces biens sont mis en annonces à différents endroits : mairie, journaux agricoles bretons et sur les sites Internet de la Safer Bretagne, de la préfecture de Région et de la préfecture du département », précise Thierry Couteller. Pour un des cas il est question d'une parcelle de 5 ha convoitée par 2 candidats. Le vote du comité est à l'unanimité en faveur de l'exploitation la moins importante, de plus cette parcelle est dans la continuité d'une autre parcelle, sans route à traverser, ce qui va faciliter l'accès au pâturage. Chaque dossier est très bien expliqué par le conseiller Safer, il détaille les raisons de la rétrocession : vente, arrêt d'activité, décès... De même pour chaque candidat : âge, situation familiale, formation, situation professionnelle, motivations, projets pour l'avenir... La situation géographique des exploitations et des différentes parcelles sont projetées sur écran afin de bien visualiser ce qui aide beaucoup lors de l'attribution de certaines parcelles. Certains dossiers sont très compliqués avec parfois plus de 10 candidats. Mais ce qui ressort vraiment de ces comités c'est que l'installation, lorsque c'est cohérent et viable, fait toujours l'unanimité devant des projets de reprise partielle ou d'agrandissement.

Le comité technique n'a pas pouvoir de décision

C'est le conseil d'administration et le comité directeur de chaque Safer qui décident après avis du comité technique. Comme dans toute société de droit privé, le conseil d'administration de la Safer réunit les représentants de ses actionnaires (organisations agricoles, environnementales et collectivités). Il oriente son action et décide des opérations conformément aux objectifs fixés par la Loi. Ensuite ce sont les commissaires du Gouvernement en charge de l'Agriculture et des Finances, représentants de l'État qui valident les décisions du conseil d'administration.

Nicolas GOULAN

TERRA – 8 janvier 2021

Son foncier permet une installation et restructure deux exploitations

Producteur de lait à Poullan sur Mer (29), Jean-Claude Péron, 57 ans, souhaitait lever le pied. Après réflexion, il décide de céder la moitié de son foncier et contacte la Safer. D'abord attribués à un jeune en cours d'installation, à 14 km de là, ses 32 ha seront aussitôt échangés, permettant au passage la restructuration d'une autre exploitation.



De gauche à droite : Jean-Claude Péron, éleveur à Poullan sur Mer, Cédric Tymen, en cours d'installation à Plogastel Saint Germain, et Alain Elégoët, conseiller foncier à la Safer Bretagne

Céder la moitié de son foncier en propriété à quelques années de la retraite... La démarche, loin d'être courante, est celle qu'a choisi Jean-Claude Péron après mûre réflexion. Petit retour en arrière. En 1990, il profite du départ en retraite de son oncle et sa tante pour reprendre une dizaine d'hectares, à 7,5 km de la ferme familiale, et s'installe en Gaec avec son père puis avec sa mère quand ce dernier fait valoir ses droits à la retraite. Quelques années plus tard, elle cesse à son tour son activité et le jeune agriculteur se retrouve seul.

32 ha à 2,5 km

En 2007, les premiers emprunts remboursés, il agrandit son exploitation à 2,5 km de chez lui. *"C'était une opération amiable que nous avons menée, explique Alain Elégoët, conseiller foncier à la Safer. Jean-Claude Péron a récupéré la moitié des 32 ha mis en vente et le droit à produire qui y était lié"*. Le troupeau passe donc de 45 à 65 vaches, pour un quota avoisinant désormais les 500 000 l de lait.

Deux ans plus tard, toujours dans ce périmètre des 2,5 km, une autre opportunité se présente, toujours sous l'égide de la Safer. *"Mais cette fois, c'était chez un producteur de porcs, suite à la demande de préemption d'un agriculteur voisin"*. Et c'est pour l'éleveur l'occasion d'un premier échange foncier. *"Cela faisait plus de 15 ans que j'exploitais des terres à 7,5 km. Pour y accéder, il me fallait passer par le bourg. Au début, mon oncle puis mon père surveillaient les animaux. Puis ils sont décédés tous les deux. Et c'est devenu une contrainte"*. Entre-temps, sa mère en avait hérité, avant de les lui vendre.

En échange de 16 ha à proximité de chez lui, il cède donc ces 10 ha, qui permettent à la Safer de restructurer une autre exploitation, à l'autre bout de la commune. *"Le gain a été immédiat, constate Jean-Claude Péron. J'ai calculé que, pendant que je vidais une tonne à lisier à 7,5 km de chez moi, j'en vidais trois sur mes nouvelles terres"*. Sur ce site, une ancienne porcherie lui permet aussi de stocker du foin, de la paille, du matériel...

Dix ans plus tard, la fatigue commence à se faire sentir.

Lever le pied

Dix ans plus tard, la fatigue commence à se faire sentir. *"Mon épouse travaille à l'extérieur. Et même si, grâce à Finistère remplacement puis Partag'emploi, un salarié vient m'aider l'équivalent de deux jours par semaine, je suis seul sur la ferme le reste du temps"*. Ses deux filles ne souhaitant pas reprendre l'exploitation, il se pose des questions sur sa fin de carrière.

"Diminuer le lait et produire des céréales sur les terres les plus éloignées ? C'est encore du travail, notamment au moment des semis et des récoltes".

La solution sera plus radicale, avec la vente de cet îlot de 32 ha. Et puisqu'il avait été satisfait du travail de la Safer, c'est tout naturellement vers elle qu'il se tourne à nouveau. *"Entre-temps, Christophe, le salarié de Partag'emploi, avait parlé de mon projet au Gaec de Saint Avé, où il travaille aussi"*. Et immédiatement, la connexion se fait ! *"La société Blanchard, productrice d'oeufs à Poullan sur Mer, travaille aussi des terres près de chez nous, indique Cédric Tymen. C'était l'occasion de procéder à un échange de foncier, qui leur permettrait de gagner 14 km sur une trentaine d'ha"*.

Parti enrichir son expérience professionnelle en Nouvelle Zélande à l'issue de ses études agricoles, le jeune homme pensait s'installer avec son père et son oncle, producteurs de lait bio à Plogastel Saint-Germain d'ici quelques années. L'opportunité qui se présente, un bloc de 30 ha à la porte de leur exploitation, le pousse à accélérer sa réflexion, lui qui souhaite miser sur l'herbe.

Un échange gagnant-gagnant

Jean-Claude Péron, qui a déjà procédé à un échange de 3,5 ha avec la société Blanchard en 2012, les contacte à nouveau. Et, une fois obtenu leur accord de principe, la procédure s'enclenche, avec une promesse de vente signée auprès de la Safer en été 2019. *"Lors de l'appel de candidatures, cinq agriculteurs ont déposé un dossier, pour tout ou partie de la surface en vente"*, indique Alain Elegoët.

Mais la Safer ne retient que le dossier de Cédric Tymen qui, en attendant son installation, en avril prochain, est pour l'instant salarié du Gaec de Saint Avé. *"Le Covid a un peu retardé la transaction : la vente s'est finalement faite le 24 avril dernier chez le notaire, suivi d'un échange de foncier dans la foulée"*. Un échange pour lequel la chambre d'agriculture a monté un dossier de demande de subventions auprès du conseil départemental du Finistère, pour une prise en charge d'une partie des frais de notaire.

Depuis, Jean-Claude Péron a revu son organisation. *"Il me reste une trentaine de vaches et autant de génisses, indique l'éleveur, passé à la monotraite. Je n'insème plus aucun animal. Et je vends mes vaches au fil des fins de lactation, après les avoir correctement finies"*. Déjà, il songe à sa fin de carrière, d'ici quelques années. *"Céder les terres familiales sera sans doute plus compliqué"*,

reconnait-il. Installer un jeune ? *"Pourquoi pas ? Un voisin devrait cesser son activité à peu près au même moment. On pourrait faire appel à la Safer"*.

À l'amiable ou par préemption ?

"Contrairement à ce que beaucoup d'agriculteurs croient, la Safer n'exerce son droit de préemption que dans 10 % des dossiers qu'elle traite", explique Alain Elégoët, conseiller foncier dans le Finistère Sud. Dans 90 % des cas, c'est donc un propriétaire qui souhaite vendre son exploitation qui la contacte directement. *"Dans ce cas, on se met d'abord d'accord sur un prix, encadré. Et c'est la Safer qui se charge de la publicité et de trouver des candidats puis de désigner les attributaires"*. Une solution qui arrange nombre de cédants, peu enclins à gérer des conflits entre voisins, voire à se fâcher avec certains.

Informée de toutes les ventes de foncier par les notaires, plus de 30 000 par an en Bretagne, la Safer commence par en informer tous les syndicats de chefs d'exploitation agricole, la chambre d'agriculture, les collectivités locales avec qui elle a signé une convention..., ce qui permet de diffuser largement l'information. *"C'est notre mission de transparence du marché foncier rural"*. Elle peut ensuite préempter à la demande d'un agriculteur ou d'un propriétaire, qui a eu vent de la transaction. *"Attention, prévient Alain Elégoët. La Safer ne peut pas préempter quand il s'agit de vente au sein d'une même famille jusqu'au 4e degré ou lorsque c'est le locataire qui achète un foncier qu'il exploitait depuis au moins trois ans : il est prioritaire"*.

L'activité de la Safer est très encadrée. *"Le comité technique départemental, dans lequel siègent des représentants de l'État, les conseils régional et départemental, tous les syndicats agricoles, les syndicats de la propriété rurale et forestière, les chasseurs, la chambre d'agriculture, les banques et assurances, l'association de protection de l'environnement Bretagne vivante..., va émettre un avis, détaille le conseiller. C'est le Parlement du foncier"*. C'est ensuite le comité directeur et le conseil d'administration de la Safer qui décident. Puis les commissaires du gouvernement, représentant les ministres de l'agriculture et des finances, valident toutes les attributions, avec un droit de veto.

Chantal Pape



À Louvaquint, l'acquisition de Foncier permet l'installation de Mathieu Tuaux

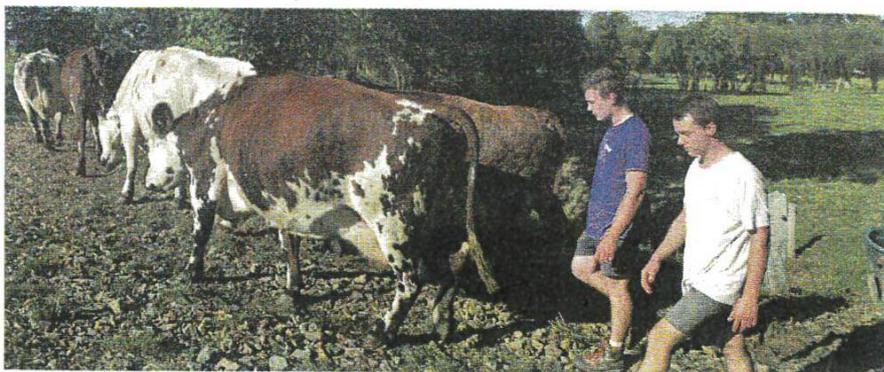
Longtemps laissé dans une situation instable, un terrain de dix hectares de Louvaquint (35), qui devait servir à la création d'une zone d'activités, a finalement trouvé preneur en la personne de Mathieu Tuaux. Une acquisition qui s'est faite grâce à la Safer et qui a permis au Gaec des Mille Fleurs de lier ses deux sites de 30 hectares.

C'est un terrain qui est passé entre de nombreuses mains avant de devenir la possession de la famille Tuaux, du Gaec des Mille fleurs, en décembre 2019. Les dix hectares situés à Louvaquint, aux Portes-du-Coglais (35), appartenaient déjà à un éleveur laitier jusqu'à son emprisonnement, une dizaine d'années plus tôt. S'en est suivie une longue période d'instabilité pour le site. D'abord vendu à la communauté de communes, qui souhaitait s'en servir pour une zone d'activités avant que le projet ne soit avorté au profit de la zone de Saint-Eustache, le terrain est resté dix ans en location précaire à deux agriculteurs.

"Une fois le projet de ZA abandonné, notre rôle a été de convaincre la communauté de communes de revendre le foncier aux agriculteurs", se rappelle Justine Day, la conseillère Safer qui a géré le dossier. C'est l'un des fondements de la Safer : rendre la terre agricole aux agriculteurs". Pour la conseillère, la location précaire n'était pas la solution. "C'était une situation confortable pour personne et cela représentait un gâchis avec un manque d'entretien", explique-t-elle. Absent de la location précaire, le bâtiment était d'ailleurs squatté, ce qui l'a en partie détérioré.

Deux sites, deux salles de traite

C'est finalement Mathieu Tuaux, 23 ans, qui va entrer en possession des dix hectares parmi les seize candidats à la reprise totale ou partielle du site. Une attribution Safer qui permet au Gaec des Mille fleurs de lier ses deux sites de 30 hectares. La famille Tuaux possède deux salles de traite, une par site. "Mais on ne traite jamais sur les deux sites en même temps", prévient Thomas Tuaux, 25 ans, le frère de Mathieu, lui aussi installé à Louvaquint. On change toutes les trois

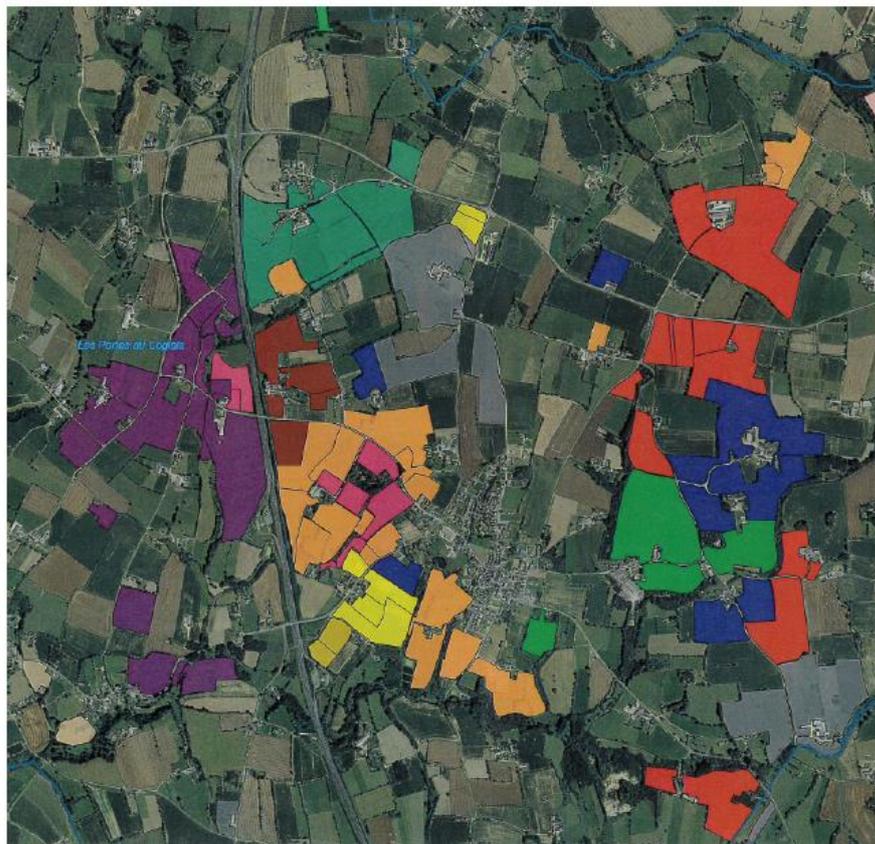


> Thomas et Mathieu Tuaux.

semaines un mois". Avec leurs 80 vaches, les éleveurs ont fait le choix du bio. Leurs terres étant au bord du bourg, les riverains apprécient. "C'est une vraie valeur ajoutée pour l'environnement. Les voisins sont contents", assure Mathieu Tuaux. Le Gaec a

produit 400 000 litres de lait cette année. "On ne cherche pas à faire plus. On souhaite juste être heureux dans notre travail et vivre sans polluer", conclut l'éleveur.

Cyrill Roy



À Saint-Adrien, Karine Jégou a trouvé son bonheur grâce aux chèvres

Elle voulait changer de vie, quitter les bureaux et profiter du grand air : en 2019, Karine Jégou s'est installée en éleveuse de chèvres Poitevines à Saint-Adrien (22), sur un site qu'elle a obtenu grâce à la Safer. Après un lancement laborieux lié au contexte sanitaire, elle vit enfin une année pleine en 2021 et souhaite continuer à développer son élevage.

Au milieu des chevreaux, en pleine séance de câlins avec ses bêtes, Karine Jégou ne changerait de vie pour rien au monde. "Je vois ce que je produis de mes mains tous les jours", se réjouit-elle. Avant de s'installer en tant qu'éleveuse de chèvres Poitevines à Saint-Adrien, au sud de Guingamp (22), c'est un tout autre itinéraire qu'a emprunté la nouvelle agricultrice. Elle a travaillé de nombreuses

années dans des bureaux : gestion pour une entreprise du bâtiment, dans une banque, dans l'agroalimentaire... Dès 2009, ayant besoin d'une grande bouffée d'oxygène, elle entreprend une reconversion. "Je ne voulais plus avoir de patron", lance-t-elle. Déjà sensibilisée à l'agriculture, étant habituée à aller en vacances chez son oncle qui avait des vaches et des cochons, elle se dirige logiquement vers ce domaine. Elle obtient un Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) et tente de s'installer, mais ne trouve rien. "C'était trop cher, avec des prix instables. Et mon fils était petit, je ne pouvais pas partir trop loin", se souvient-elle.

Dix ans avant d'avoir son exploitation

C'est quasiment une dizaine d'années plus tard qu'elle finit par trouver son bonheur. En 2018, la Safer des Côtes-d'Armor lui apprend que deux sites séparés, qui ne faisaient qu'un à l'origine, vont de nouveau retrouver leur unité et être mis en vente à Saint-Adrien. "Le site laitier était en liquidation judiciaire et nous avions le contact de l'autre propriétaire qui souhaitait vendre, se souvient Nicolas Le Gonidec, qui a géré le dossier pour la Safer. Le site a pu retrouver son unité, avec les terres et le bâtiment."

Karine Jégou saute sur l'occasion et est officiellement propriétaire des dix-huit hectares en juin 2019. À ce moment-là, l'agricultrice a encore beaucoup de pain sur la planche. Laissé en partie à l'abandon, le bâtiment laitier est très sale. "Le nettoyage a été très intense", explique-t-elle. Propriétaire de

son exploitation en bio, elle doit également approfondir sa formation. C'est à la ferme expérimentale caprine du Pradel, en Ardèche, qu'elle décide de se mettre à jour. "Entre l'élevage, la transformation et la vente, il faut avoir plusieurs casquettes et talents", témoigne-t-elle. Prête à lancer son activité, dont le démarrage était prévu en mai 2020, Karine Jégou est pourtant obligée de revoir ses plans et de le retarder à novembre 2020, en raison de la crise sanitaire. 2021 est donc pour elle la première année pleine, puisqu'elle n'a pu compter que sur deux mois de chiffre d'affaires en 2020.

Cheesecakes et produits pour l'apéritif

Pour son exploitation, Karine Jégou a opté pour une quarantaine de chèvres Poitevines, une race à faible effectif en voie de sauvegarde moins productive que les plus répandues, mais dont le lait comporte de nombreuses qualités nutritives. À terme, son objectif est d'avoir une centaine de bêtes, ainsi que quelques chèvres des Fossés, une espèce également rare.

En plus des fromages classiques frais et affinés, l'éleveuse propose des cheesecakes et des produits pour l'apéritif qu'elle vend directement à la ferme les vendredis après-midi et samedis, ainsi que sur les marchés, chez les fromagers et à la Biocoop. "J'ai voulu rester sur des produits qualitatifs tout en cherchant à sortir de l'ordinaire", pointe-elle.

Pour pouvoir proposer des produits lors de la période des fêtes, Karine Jégou a décalé la période de lactation des chèvres d'un mois. Avec des mises-bas mi-mars, la période s'étend jusqu'à la fin du mois de décembre.



> Karine Jégou et ses chevreaux.



> Il ne faut pas grand chose pour que les chevreaux trouvent leur bonheur. Ici, une table sur laquelle ils peuvent monter.

Cyrill Roy

Des chevreaux à adopter

Si Karine Jégou s'est lancée dans l'élevage de chèvres, c'est par amour pour ces animaux. "Elles sont facétieuses, drôles et très attachantes", affirme-t-elle. Alors pas question pour elle de les tuer, encore moins de les manger. Une fois les chevreaux sevrés, l'agricultrice s'est donc donné pour objectif de leur trouver des familles prêtes à les adopter.

PRATIQUE

La Chèvrerie de Saint-Adrien, 2 Queleneyer, 22390 Saint-Adrien, 06 74 66 12 34.

Terra 28.08.2021

« Le portage foncier nous a perm



Martial, Céline et Sylvain
(de g. à dr.) devant le chemin
d'accès aux surfaces qui ont
bénéficié du portage.

Consolidation. Grâce au dispositif proposé par la Safer et le Crédit Agricole, le Gaec Rio a pu récupérer 16 hectares à proximité de sa stabulation tout en reportant son acquisition dans les cinq à dix ans à venir.

L'EXPLOITATION

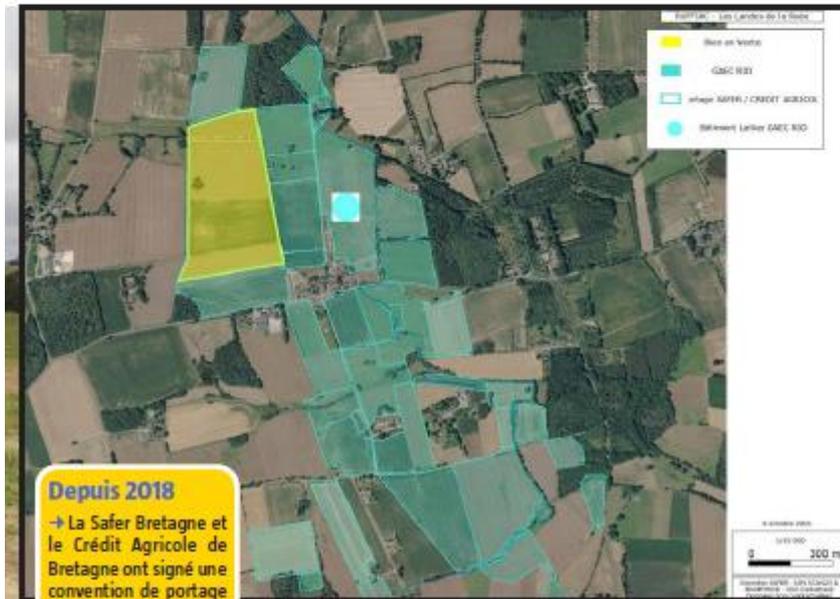
- À Ruffiac, dans le Morbihan
- 150 ha de SAU dont 63 ha de maïs, 45 ha de blé, 8 ha de RGA, le reste en pâture
- 50 ha accessibles
- 1 186 000 litres de lait
- Cheptel : 115 vaches holsteins (98 %) et quelques croisées montbéliardes
- Main-d'œuvre : 3 UTH

En novembre 2020, Céline Rio, associée en Gaec avec son mari Sylvain et son beau-frère Martial a pu acquérir 16 hectares dans le cadre d'un portage foncier et ainsi conforter le pâturage du troupeau. « Sans ce dispositif, nous n'aurions pas eu les moyens de racheter ces terres qui se libéraient à 250 mètres de la stabulation », explique Céline Rio. L'éleveuse s'est installée en décembre 2018, en remplacement de

sa belle-mère dans le Gaec, en apportant 300 000 litres de lait. En prévision de son installation, le Gaec a investi en 2017 dans une nouvelle stabulation équipée de deux robots pour un montant total de 900 000 € tout compris (silos, racleur...). Depuis dix ans, l'activité était répartie sur deux sites avec deux salles de traite. « À peine le deuxième robot mis en route, début 2019, l'un des propriétaires des terres a souhaité vendre



is de différer l'achat de terres »



Depuis 2018

→ La Safer Bretagne et le Crédit Agricole de Bretagne ont signé une convention de portage foncier en 2018 lors du Space. Depuis sa mise en place, 11 dossiers de portage ont été financés par la banque, représentant un investissement de 1,9 M€ (de 28 000 à 300 000 €). La surface moyenne du portage est de 27 ha (de 5 à 57 ha). Vaches laitières, maraichage bio, poules pondeuses, caprins, ovins... toutes les productions sont concernées.

▼ Les parcelles reprises étant très en pente, le Gaec a demandé l'autorisation à la Safer de faire des plantations pour couper cette pente.

▲ Sur cette vue aérienne, en jaune, les 16 hectares en portage à proximité de la stabulation (point bleu).



27 ha loués à un prix de 4 000 €/hectare », rapporte Sylvain. Ils ont emprunté pour acheter.

Capacité financière limitée

« Lorsque nous avons découvert la mise en vente des 16 hectares, juste après, nous savions que cela ne se représenterait pas de sitôt, surtout aussi bien situés », résumement les éleveurs. Malgré l'équipement en robot, les associés du Gaec privilégient le pâturage pour leurs animaux. Seul problème, le Gaec n'avait pas la capacité financière pour réinvestir dans l'immédiat compte tenu des forts investissements réalisés précédemment. D'autant plus que la montée en puissance de la production a aussi pris du retard avec la mise en route des nouveaux équipements : « Il a



L'AVIS DE...
ADELINE FRESQUET
experte clientèle agricole du Crédit Agricole du Morbihan

« Les jeunes agriculteurs ciblés »

« Alors que le renouvellement des agriculteurs devient un sujet récurrent, l'achat différé est l'une des solutions pour permettre à des jeunes de s'installer dans de bonnes conditions, de sécuriser et de pérenniser leur activité. Il concerne l'acquisition de foncier dans le cadre d'installation mais également d'agrandissement dans les cinq ans suivant l'installation. Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 40 ans, avec ou sans DJA mais avoir suivi le parcours 3P (Plan de professionnalisation personnalisé). L'achat doit porter sur du foncier non bâti dans une enveloppe maximum de 300 000 € par opération. »

fallu que les vaches s'habituent aux logettes, qu'elles découvrent le robot et que nous trouvions nos repères... on a tout changé d'un coup », justifie Martial. « C'était le bon projet, ce n'était juste pas le bon moment, confirme Adeline Presquet, leur conseillère du Crédit Agricole Morbihan. C'est pour quoi, pour éviter des remboursements d'emprunt supplémentaires, le dispositif de portage foncier à destination des jeunes agriculteurs a été retenu. »

Convention d'occupation précaire

Céline, jeune agricultrice remplissait les critères (voir encadré). Ce mécanisme consiste à porter le foncier pour le jeune pendant un temps déterminé. La Safer se substitue au jeune en se portant temporairement acquéreur du foncier non bâti.

Les nouvelles parcelles vont permettre de conforter le pâturage.



La conduite se fait en deux lots avec deux tables d'alimentation



▲ Le Gaec a investi dans une stabulation avec logettes, équipée de deux robots de traite.

L'AVIS DE... PHILIPPE AVERTY,
conseiller foncier
Safer Bretagne



« Une opportunité à saisir »

« Le portage répond à un besoin si le jeune a une occasion à saisir mais qu'il ne peut financer l'achat. L'objectif du portage est de permettre des installations qui ne se seraient peut-être pas faites autrement. Céline Rio a pu en bénéficier car même si elle était déjà installée, elle était à moins de cinq ans de son installation. Dans son cas, le dispositif a permis de saisir l'opportunité de récupérer du foncier aux portes de l'exploitation. Le portage a été stratégique pour sécuriser le foncier. »

« Concrètement, la Safer passe une convention d'occupation provisoire et précaire avec l'agriculteur pour une période de cinq ans renouvelable une fois », explique Philippe Averty, conseiller foncier Safer dans le Morbihan. La banque apporte à la Safer le financement nécessaire à l'acquisition du foncier (sous la forme d'ouverture de crédits). En contrepartie, le jeune agriculteur paie une redevance annuelle fixée dans le cas de Céline Rio à 160 €/ha pour les surfaces en

portage. « Lors de l'acquisition, les sommes versées seront déduites du prix d'achat », précise le conseiller. « Le gros intérêt pour nous est que le prix d'achat est garanti. C'est sécurisant il n'y aura pas de mauvaise surprise à la fin », expliquent les associés du Gaec. Il a été établi à 80 000 € pour les 16 ha compte tenu de la qualité des terres et de la situation géographique. À ce prix s'ajouteront les frais de notaire, d'intervention de la Safer, les frais financiers, les taxes foncières.

Une fois que les annuités se réduiront, Céline pourra envisager d'acheter ces terres en souscrivant un prêt auprès du Crédit Agricole. Cette opération a été bénéfique en matière d'amélioration des conditions de travail mais aussi d'élevage pour le Gaec Rio, et également pour deux autres exploitations. En effet, lors de la transaction, des échanges parcelaires sur 4 et 5 hectares ont été réalisés avec deux agriculteurs voisins.

ISABELLE LEIAS

Sécuriser le foncier stratégique

En Ille-et-Vilaine, le Gaec du Tail est l'un des premiers bénéficiaires du nouveau dispositif de portage de foncier avec achat différé, mis en place par la Safer et le Crédit Mutuel de Bretagne⁽¹⁾.

Pour la famille Guérin, à Louvigné-du-Désert, l'acquisition de 27 ha attenants à son parcellaire constituait une opportunité stratégique à ne pas manquer. Mais déjà engagée dans un gros projet de développement dans le cadre de l'installation de Mathieu, le fils, financer à la fois l'extension du bâtiment avec robot et les terrains semblait difficile. Le portage du foncier permet à l'exploitation, située au nord de Fougères, de consacrer ses capacités d'investissement d'abord à l'élevage et au doublement de la production (de 400 000 à 800 000 litres de lait). Une convention d'occupation provisoire et précaire, avec option d'achat sous dix ans est signée entre la Safer et le JA. Un loyer, appelé redevance, est payé chaque année.

En se substituant au jeune agriculteur, et en se portant temporairement acquéreur de ce foncier non bâti avec l'aide financière du CMB⁽²⁾, la Safer a permis à l'exploitation d'agrandir sa SAU de 57 à 85 ha, de quoi assurer l'alimentation du troupeau. « Les 27 nouveaux ha se composent de 2 ha de bois, de 9 ha de prairies permanentes, précise Patrick Guérin. Le reste est labourable, avec des bons terrains disposant d'un potentiel moyen de 15 tMS/ha. » Le prix d'achat négocié par la famille Guérin avec le propriétaire s'élève à 192 000 €, soit 7 200 €/ha, un niveau raisonnable pour le secteur.

« Dans un contexte d'incertitude sur le prix du lait, le portage du foncier permet de réduire le risque financier et soulage la trésorerie de l'entreprise », commente Martine Le Rossignol, d'Alteor Conseil, partenaire du Gaec. La redevance annuelle payée par l'exploitation comprend, outre le prix d'achat du foncier, les frais d'acquisition de la Safer, les frais financiers liés au prêt octroyé par la banque (CMB), les taxes foncières (habituellement portées par le propriétaire). Les sommes versées sont déduites du solde à payer en sortie de portage. Il n'y a pas de loyer à fonds perdu.

Prix bloqué sur dix ans

Pour sa part, la famille Guérin envisage de sortir du dispositif d'ici à cinq ans, ce qui lui permettra de limiter le coût de l'opération. « Ce coût est certes plus élevé qu'un achat classique, note Thierry Couteller, le directeur général de la Safer Bretagne. Mais le prix du foncier est bloqué sur dix ans, ce qui donne une excellente visibilité aux agriculteurs, dans une région où la valeur des terres augmente de +2% par an depuis 1992. Par ailleurs, outre la valeur apportée au bâtiment par l'existence de terrains attenants, le portage du foncier crédibilise la candidature du JA aux yeux du ou des cédants. Le portage du foncier est optionnel. Si le jeune peut acheter les terres via un GFA familial ou avec l'aide des grands parents, tant

mieux. C'est un outil supplémentaire dans notre palette pour aider les installations. » En particulier celles des HCF. « Le dispositif ne concerne que le foncier stratégique, c'est-à-dire ayant un impact positif sur l'efficacité et l'autonomie du système de production, précise Olivier Morvan, responsable adjoint du marché agriculture au Crédit Mutuel de Bretagne. Il vaut jusqu'à 30 ha maximum par JA (avec une transparence pour les formes sociétales), sans plafond en matière de montant financier. Les achats complémentaires de foncier sont à réaliser avec des financements classiques sous forme de prêts à moyen et long termes. »

Réservé aux moins de 40 ans dont le projet d'installation s'inscrit dans un 3P

Après un an d'application, le nouvel outil a trouvé sa place dans les modes de financement proposés pour soutenir des projets d'exploitation viables, vivables et transmissibles. L'enveloppe prévue par le Crédit Mutuel est d'un million d'euros par an sur dix ans, et les premiers crédits sont bien consommés. « On arrive à dix dossiers sur les quatre départements bretons, relèvent Thierry Couteller et Olivier Morvan. Il y a une forte demande de la part des jeunes et des moins jeunes. Mais le dispositif est réservé aux moins de 40 ans dont le projet d'installation s'inscrit dans le cadre d'un plan de professionnalisation personnalisé (3P). » L'achat de foncier doit par ailleurs figurer à quatre ans dans le prévisionnel d'installation.

ANNE BRÉHIER

(1) Également possible avec le Crédit Agricole.

(2) Et celle de la région Bretagne, qui se porte caution du prêt octroyé par le CMB à la Safer.

En se portant temporairement acquéreur d'un foncier non bâti, la Safer donne la possibilité à un JA d'agrandir sa SAU sans avoir à investir lourdement. ©STEPHAN WALTER

Les chantiers ostréicoles mieux protégés

Lors d'une visite à Saint-Philibert, le député Jimmy Pahun a dressé le bilan d'une loi qu'il a portée contre la spéculation immobilière.

De Sarzeau à La Trinité-sur-Mer, dans le Morbihan, mais aussi en Charente-Maritime, la « loi Pahun » a déjà fait son effet. Votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2018, elle permet d'éviter les changements de destination des activités primaires sur le littoral.

Près de trois ans après son adoption, le député Jimmy Pahun en a fait un bilan, vendredi à Saint-Philibert, avec plusieurs ostréiculteurs, et en compagnie des représentants de la Safer Bretagne (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui saluent encore « un grand pas en avant ».

« Effet dissuasif »

Cette loi renforce le droit de préemption des Safer dans les espaces littoraux soumis à des pressions foncières et touristiques importantes. Ce droit de préemption est passé de 5 ans à 20 ans. « Ça a un effet dissuasif sur les vendeurs », assure François Le Cotillec, maire de Saint-Philibert, qui avait alerté le député sur ce sujet. Dès le début de son premier mandat, en 2008, il avait été confronté à ce problème : « Une agence immobilière s'était même spécialisée là-dessus. »

Les anciennes dispositions pouvaient inciter les professionnels à attendre cinq ans après leur retraite pour vendre leur terrain jusqu'à dix



Le député Jimmy Pahun avec des ostréiculteurs du pays d'Auray, vendredi à Saint-Philibert. | PHOTO : OUEST-FRANCE

fois plus cher que sa valeur pour qu'il soit transformé en habitation ou en entreprise. Rendant impossible l'installation d'un jeune repreneur. « **Honnêtement, je ne pensais pas que cette loi passerait** », reconnaît le maire aujourd'hui. Pourtant, il y avait une réelle urgence, souligne Jimmy Pahun. « **C'est toute une profession qui était menacée de disparition si on ne faisait rien.** »

Depuis son adoption, la loi a permis « dix transmissions de chantiers ostréicoles sur le territoire », indique la Safer Bretagne. Et trois révisions de prix dans le pays d'Auray.

Marie MERDRIGNAC.

Saint-Jean-Brévelay - Ce couple prend les rênes de l'écurie de Roc Hened

Après d'importants travaux de réhabilitation, Manon Poulleau et Clément Drula accueillent les chevaux de sélection à l'écurie de Roc Hened. Elle s'étend sur onze hectares.

Le jeune couple s'est rencontré dans un lycée agricole de Nantes (Loire-Atlantique). Manon Poulleau est originaire de la région parisienne, Clément Drula est Vannetais. « Nous avons suivi ensemble la filière équitation. On voulait en faire notre métier. Depuis, on ne s'est plus quitté », confient les nouveaux gérants de l'écurie de Roc Hened, à Saint-Jean Brévelay. Ils pratiquent l'équitation tous les deux depuis l'enfance.

Le confinement a précipité la décision

À la suite de leurs études, ils ont fait leurs armes dans différents élevages, en travaillant dans des diverses écuries. En parallèle, Clément Drula suit une formation d'animateur et obtient le Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport. Le moniteur d'équitation s'installe ensuite à Surzur, comme auto-entrepreneur. « Nous avions le projet d'entreprendre dans le long terme. Le confinement a précipité les choses », précise Clément. « La frustration de ne pas pouvoir entraîner les chevaux de sport nous a amenés à nous projeter. L'isolement pendant cette période a accéléré le réflexe de la recherche. »

Les futurs entrepreneurs ont visité plusieurs exploitations, avant de tomber sous le charme d'un domaine équestre à l'abandon, celui de Roc Hened à Saint-Jean-Brévelay. « C'était une opportunité, avec un beau potentiel à taille humaine. » Il leur fallait obtenir les autorisations de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et convaincre les organismes bancaires pour obtenir des financements. « Notre interlocuteur à la Safer nous a orientés, confortés et accompagnés dans notre projet professionnel. Les conseils d'Adrien Le Fur nous ont été précieux », soulignent Manon et Clément. La partie a été moins facile auprès des banques, peu enclines à soutenir le premier investissement des futurs exploitants agricoles. « On a essuyé plusieurs refus. On a fait jouer la concurrence. »

Onze hectares clôturés

Dès leur installation à Roc Hened, Manon et Clément réhabilitent les lieux, construisent des clôtures autour du domaine de onze hectares. « Nous avons planté des centaines de piquets, parfois à la main, parfois à l'aide du tracteur. Cette première étape était indispensable. Il fallait sécuriser les lieux. » Dans le même temps, le jeune couple aménage un logement de fonction. « C'est primordial d'habiter sur place. Pour le bien-être du cheval et sa sécurité. »

L'écurie de Roc Hened propose de la pension pré en troupeau, avec accès aux installations (carrière, manège, parc d'obstacles). Elle dispose de cinq box pour les chevaux de sélection destinés aux compétitions. « Je les dresse. Je les présente au concours et je m'occupe de leur commercialisation », précise Clément, qui donne également des cours d'équitation.



Manon Poulleau et Clément Drula ont pris possession de l'exploitation agricole de onze hectares en début d'année. Après quelques mois de travaux, ils ont ouvert l'Écurie de Roc Hened, et accueillent des chevaux de sélection destinés aux concours. © Ouest-France

Écurie Roc Hened, Petit Kergroix, 56660 Saint-Jean-Brévelay. Tél. 06 01 29 48 51 ;
mailecurie.roc.hened@gmail.com ; Facebook : Écurie Roc Hened.

Régulation de l'accès au foncier agricole : quelles nouveautés législatives ?



Mercredi 26 mai, les députés ont, en première lecture, adopté une loi pour « assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires ». Décryptage.

Par un renforcement du contrôle des cessions de parts de sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole, l'objectif de la loi est de limiter la concentration excessive des exploitations ainsi que de lutter contre l'accaparement des terres agricoles. En effet, le législateur considère que la priorité à l'accès au foncier agricole doit être donnée aux agriculteurs et non aux firmes ou encore aux spéculateurs financiers. Il est à noter qu'aujourd'hui en France, les sociétés exploitent environ les deux tiers de la surface agricole utile.

Favoriser l'accès à la terre pour les agriculteurs

Lors des opérations de cession de titres, lorsque la superficie totale excède un seuil d'agrandissement significatif, le texte introduit une nouvelle réglementation via une autorisation administrative préalable, dès lors que la cession permet le contrôle direct ou indirect de la société. Ce seuil de déclenchement pourrait être compris entre une et trois fois la surface agricole utile régionale moyenne (SAURM).

Si la loi est définitivement adoptée, il incombera au plan régional de fixer le seuil de déclenchement. Après avoir consulté l'avis des comités techniques des Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), l'autorité administrative rendra sa décision. Prochainement, un décret du Conseil d'État fixera la procédure et le temps maximal des délais d'instruction et de réponse.

En outre, les opérations réalisées à titre gratuit telles que les donations ou les successions, ainsi que les cessions qui sont réalisées entre parents et alliés jusqu'au 3e degré, ne seront, sous conditions, pas concernées.

Bertrand Seveno / Cogedis

les outils qui existent déjà

Pour réguler l'accès au foncier agricole, des outils existent déjà, tels que le droit de préemption de la Safer sur la cession de 100 % des parts sociales, le contrôle des structures ou encore le droit de préemption sur la cession de 100 % des titres. Par ailleurs, les opérations d'installation, d'agrandissement ou de réunion sont soumises à une autorisation préfectorale en fonction de critères qui sont définis par le SDREA (Schéma directeur régional des exploitations agricoles). Toutefois, l'efficacité de ces outils de régulation est aujourd'hui questionnée notamment dans la mesure où la simple prise de participation financière échappe au contrôle des structures. De même, la vente de parts sociales en plusieurs fois échappe au droit de préemption de la Safer.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction régionale des Finances publiques
de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

Le directeur régional des Finances publiques

Avenue Jean Janvier
BP 72102
35021 RENNES Cedex 9

Téléphone : 02 99 79 80 00

drfip35@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de la SAFER Bretagne
4 ter, rue Luzel
22015 SAINT-BRIEUC Cédex

Rennes, le 04/05/2022

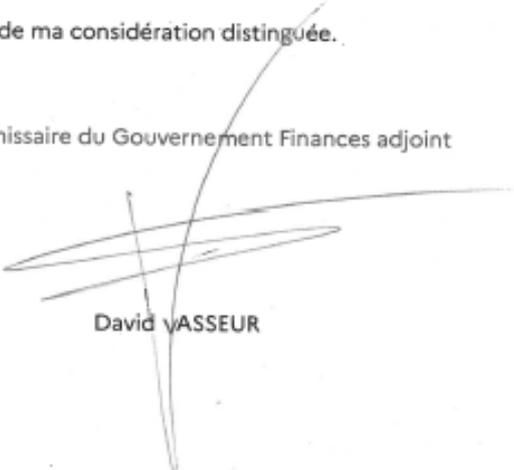
Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2021 du Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER Bretagne 2015-2021.

Au vu des résultats obtenus par votre société sur les différentes missions qui lui ont été assignées au titre de ce programme, j'émetts un avis favorable sur le bilan 2021 du PPAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Commissaire du Gouvernement Finances adjoint



David VASSEUR

Direction

Cellule SAFER

Affaire suivie par : Didier MAROY

Tél. : 02.99.28.22.05

Mél : safer.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

M. Jean-Paul TOUZARD

Président de la SAFER

4 ter, rue Luzel

22015 SAINT BRIEUC Cedex

Rennes, **06 MAI 2022**

Objet : avis du commissaire du gouvernement agriculture sur le PPAS pour l'année 2021

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2021 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Cette année encore, les objectifs en lien avec la mission agricole et forestière de la SAFER sont pleinement atteints. La SAFER contribue ainsi notamment à l'installation en Bretagne, y compris en bio et hors cadre familial, de la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation.

Vous avez également permis de conforter une dizaine de fermes dont les chefs d'exploitations sont en fin de carrière et ont pris un engagement de transmission ; cette action doit être amplifiée au regard de la disparition de 800 exploitations agricoles par an depuis une dizaine d'années.

Vous contribuez par ailleurs à des restructurations parcellaires, qui sont fondamentales pour améliorer les performances économiques et écologiques de l'élevage breton.

Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, afin notamment de contribuer à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture et aux objectifs du programme ambition Bio.

En ce qui concerne la mission environnementale, les objectifs ont été atteints en 2021, à l'exception de celui relatif à la reconquête de l'usage agricole ; il vous faudra donc réfléchir aux actions à mettre en place dans le prochain plan pluriannuel pour éviter qu'aucune action ne voit le jour sur une période de 5 ans comme actuellement.

L'agriculture peut et doit jouer un rôle important pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, stocker du gaz carbonique, maintenir les haies bocagères... il est donc fondamental que la SAFER s'implique fortement sur cet aspect et la fixation de nouveaux objectifs qualitatifs dans le prochain plan pluriannuel devra y contribuer.

Ces aspects qualitatifs devront être également mis en avant dans vos interventions en bassin versant algues vertes, comme je vous l'indiquais il y a un an, notamment pour apprécier les surfaces ayant permis des échanges parcellaires facilitant l'accès au pâturage ou la baisse de la charge azotée.

La mission de développement durable des territoires est, elle aussi, remplie de manière satisfaisante. La part des surfaces orientées vers des usages non agricoles, hors ligne à grande vitesse, atteint 3,3% en moyenne entre 2015 et 2020, dépassant ainsi légèrement le maximum qui avait été fixé à 3%.

Certes votre société n'est pas à l'origine de ces décisions qui peuvent conduire à une artificialisation de terres agricoles, elle se doit cependant d'être particulièrement vigilante sur chaque projet pour limiter au maximum ses impacts. Comme je vous le demandais l'an dernier, la SAFER doit servir de relais entre la profession agricole et les collectivités locales pour favoriser la prise en considération de la question de l'artificialisation et induire la mise en place d'actions de protection de certaines zones agricoles. Il vous faudra fixer un objectif plus ambitieux dans le prochain PPAS dans la perspective de la division par 2 du rythme de l'artificialisation des sols voulue par le législateur.

Les objectifs de la mission de transparence du marché foncier sont atteints comme ils l'étaient les années précédentes.

J'émetts en conséquence un avis favorable sur le bilan 2021 d'exécution du PPAS.

Je vous encourage à continuer à mettre en avant dans votre communication les éléments positifs évoqués ci-dessus, en particulier les résultats en matière d'installation de nouveaux agriculteurs ayant des projets très diversifiés.

Enfin, je reste attentif à la gestion économique et financière de la SAFER et note avec satisfaction que vos comptes 2021 sont équilibrés malgré les perturbations engendrées par la pandémie Covid.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur régional,

Michel Stoumboff